

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982  
(119<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 23 Juin 1982.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN MALVY

1. — **Orientation de la recherche et du développement technologique.** — Suite de la discussion d'un projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 3758).

Article 25 (suite) (p. 3758).

Le Sénat a supprimé cet article.

RAPPORT ANNEXÉ (suite) (p. 3758).

Amendement n° 173 de M. Bassinet : MM. Bassinet, rapporteur de la commission spéciale ; Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. — Adoption.

Amendement n° 84 de M. Birraux : MM. Birraux, le rapporteur, le ministre d'Etat. — Retrait.

Amendement n° 120 de M. Robert Galley : MM. Birraux, le rapporteur, le ministre d'Etat. — Rejet.

Amendement n° 85 de M. Birraux : MM. Birraux, le ministre d'Etat. — Rejet.

Amendement n° 86 de M. Birraux : MM. Birraux, le ministre d'Etat. — Rejet.

Amendements n° 87 de M. Birraux et 178 de M. Robert Galley : MM. Birraux, Robert Galley, le ministre d'Etat. — Rejet des deux amendements.

Amendement n° 141 de M. Montdargent : MM. Porelli, le ministre d'Etat. — Retrait.

Amendement n° 142 de M. Hermier : MM. Porelli, le ministre d'Etat. — Retrait.

Amendement n° 143 de M. Hermier : M. Porelli. — Retrait.

Amendement n° 144 de M. Montdargent : MM. Porelli, le ministre d'Etat. — Retrait.

Amendement n° 88 de M. Birraux. — L'amendement est réservé à la demande du Gouvernement. Il viendra en discussion commune avec les amendements n° 194 rectifié du Gouvernement, 116 de M. Robert Galley, 175 et 174 de M. Bassinet.

Amendements n° 89 de M. Birraux et 180 de M. Robert Galley : MM. Birraux, Robert Galley, le ministre d'Etat. — Rejet des deux amendements.

Amendement n° 179 de M. Robert Galley : MM. Robert Galley, le ministre d'Etat. — Rejet.

Amendement n° 181 de M. Birraux : MM. Birraux, le ministre d'Etat. — Rejet.

Amendement n° 182 de M. Birraux : MM. Birraux, le ministre d'Etat. — Rejet.

Amendements n° 194 rectifié du Gouvernement, 116 de M. Robert Galley (précédemment réservé), 175 et 174 de M. Bassinet, 88 de M. Birraux (précédemment réservé) : MM. le ministre d'Etat, Robert Galley. — Retrait de l'amendement n° 118.

MM. Sueur, le ministre d'Etat, le rapporteur, Birraux. — Retrait de l'amendement n° 88 et adoption de l'amendement n° 194, 2<sup>e</sup> rectification.

Les amendements n° 175 et 174 n'ont plus d'objet.

Amendement n° 145 de M. Porelli : MM. Porelli, le ministre d'Etat. — Retrait.

Amendement n° 146 de M. Hermier : MM. Porelli, le ministre d'Etat. — Retrait.

Amendement n° 147 de M. Porelli : MM. Porelli, le ministre d'Etat. — Adoption.

Amendement n° 176 de M. Bassinet : MM. le rapporteur, le ministre d'Etat. — Adoption.

Amendement n° 191 rectifié du Gouvernement : MM. le ministre d'Etat, le rapporteur, Robert Galley. — Adoption.

Amendement n° 148 de M. Montdargent. — Retrait.

Amendement n° 192, deuxième rectification, du Gouvernement : M. le ministre d'Etat. — Adoption.

Amendements n° 121 de M. Robert Galley, 150 de M. Porelli et 151 de M. Hermier : MM. Robert Galley, Porelli, le ministre d'Etat. — Retrait de l'amendement n° 121.

M. Porelli. — Retrait des amendements n° 150 et 151.

MM. Bèche, le président.

*Suspension et reprise de la séance (p. 3771).*

Amendement n° 195 du Gouvernement. — Adoption.

M. le ministre d'Etat.

Amendement n° 196 du Gouvernement : MM. Robert Galley, le ministre d'Etat. — Adoption.

Amendement n° 152 de M. Porelli : MM. Porelli, le ministre d'Etat, Robert Galley. — Adoption de l'amendement rectifié.

Amendement n° 122 de M. Jean-Louis Masson : MM. Robert Galley, le ministre d'Etat. — Rejet.

Amendement n° 169 de M. Bassinet (précédemment réservé) : M. le rapporteur. — Retrait.

Amendement n° 177 de M. Bassinet : MM. le rapporteur, le ministre d'Etat. — Adoption.

Amendements n° 59 de M. Bassinet et 65 de M. Hermier : MM. le rapporteur, Porelli. — Retrait.

M. le ministre d'Etat. — Adoption de l'amendement n° 59.

L'article 25 est ainsi rétabli.

*Article 4 bis (précédemment réservé) (p. 3773).*

Amendement de suppression n° 10 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre d'Etat. — Adoption.

L'article 4 bis est supprimé.

*Article 24 (précédemment réservé) (p. 3774).*

Amendement n° 56 de la commission, avec le sous-amendement n° 190 du Gouvernement : MM. le rapporteur, le ministre d'Etat. — Adoption du sous-amendement et de l'amendement modifié.

Amendement n° 57 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre d'Etat. — Adoption.

Après l'article 5 (amendements précédemment réservés) (p. 3774).

Amendement n° 16 de la commission, avec le sous-amendement n° 193 de M. Bassinet : MM. Tavernier, le ministre d'Etat, le rapporteur, M. Robert Galley. — Adoption du sous-amendement rectifié et de l'amendement modifié.

Amendement n° 154 du Gouvernement : M. le rapporteur. — L'amendement n'a plus d'objet.

*Titre (p. 3775).*

Amendement n° 58 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre d'Etat. — Adoption.

Le titre est ainsi rédigé.

MM. Birraux, le président.

*Suspension et reprise de la séance (p. 3775).*

*Vote sur l'ensemble (p. 3775).*

Explications de vote :

MM. Joxe,

Birraux, le président,

Malsonnat,

Robert Galley.

M. le ministre d'Etat.

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

2. — **Orientation et programmation pour la recherche et le développement technologique de la France.** — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 3779).

3. — **Ordre du jour** (p. 3779).

**PRESIDENCE DE M. MARTIN MALVY,**  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

## ORIENTATION DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Suite de la discussion d'un projet de loi,  
adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation, de la recherche et du développement technologique, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (n° 893, 953).

Hier soir, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et s'est arrêtée à l'amendement n° 173 au rapport annexé.

**Article 25 (suite).**

**M. le président.** Je rappelle que l'article 25 a été supprimé par le Sénat.

**Rapport annexé (suite).**

**M. le président.** MM. Bassinet, Derosier, Bèche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette, Sueur, Tavernier et Vennin ont présenté un amendement n° 173 ainsi rédigé :

« Compléter la deuxième phrase du premier alinéa du onzième paragraphe « Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique » du « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, par les mots : « , et particulièrement de celles, très nombreuses, dont l'existence même est aujourd'hui menacée ».

La parole est à M. Bassinet.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur de la commission spéciale.** Le programme mobilisateur « Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique » vise à maintenir ou à redonner au français son statut de grande langue scientifique nationale et internationale dans le cadre d'une politique générale tendant à l'affirmation de la pluralité des langues et des cultures.

Par l'amendement n° 173, nous proposons de préciser que cette action, conduite dans le cadre d'une politique affirmant la pluralité des langues, s'inscrit dans la défense de toutes les langues menacées.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Notre lutte pour le rétablissement et la promotion du français s'inscrit dans un contexte plus large, celui du pluralisme linguistique. Je donne donc mon accord à l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 173.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** MM. Birraux, Brochard, Gilbert Gartier, Mesmin et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 84 ainsi rédigé :

« Substituer au deuxième alinéa du onzième paragraphe « Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique » du « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, les nouvelles dispositions suivantes :

« Cette première partie du programme comprend les actions suivantes :

« — développer un certain nombre de revues françaises pour leur permettre d'atteindre une audience internationale par l'amélioration de leur qualité et par un effort particulier de traduction.

« — dynamiser le secteur de l'édition et améliorer les canaux de diffusion des publications scientifiques et techniques. »

La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Par cet amendement, nous proposons de réécrire le deuxième alinéa du onzième paragraphe du programme mobilisateur « Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique ».

J'ai déjà insisté sur le fait que nous avions près de dix fois plus de publications que les Etats-Unis et souligné que si nous voulions donner aux revues françaises une audience internationale, faire en sorte que notre recherche soit connue dans le monde entier, il fallait mettre en œuvre une politique vigoureuse de la qualité.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** Sur tous les amendements au rapport annexé, la commission n'a pas exprimé d'avis. Elle a considéré que, s'agissant d'un document qui définit pour l'essentiel la politique du ministre de la recherche et de la technologie, il appartenait à celui-ci de se prononcer.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** L'amendement proposé par M. Birraux va certainement dans le sens de l'action que le Gouvernement entend mener. Mais il est répétitif et reprend nombre de précisions qui figurent dans l'annexe. Je lui demande donc de le retirer, faute de quoi j'inciterai l'Assemblée à le repousser.

**M. le président.** Monsieur Birraux, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Claude Birraux.** Je le retire.

**M. le président.** L'amendement n° 84 est retiré.

**MM. Robert Galley, Jean-Louis Masson, Noir, Peyrefitte, Santoni, Weisenhorn** et les membres du groupe du rassemblement pour la République, ont présenté un amendement n° 120 ainsi rédigé :

« Après le troisième alinéa du onzième paragraphe « . Promotion du français, langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique » du « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, insérer les nouvelles dispositions suivantes :

« La promotion du français comme langue scientifique et technique sera d'autant plus favorisée que notre langue sera l'outil privilégié du développement scientifique et technique. En ce sens, l'effort mené en faveur du développement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au profit du tiers monde, peut être un support essentiel de la diffusion de notre langue.

« Il convient également de promouvoir une nouvelle dynamique de l'aire culturelle d'expression française, qui, à côté de la francophonie historique doit être perçue comme un réseau d'accès à la modernité et au développement. Dans ce cadre, un effort particulier sera fait pour promouvoir à l'étranger une perception de notre culture qui inclue sa dimension scientifique. La civilisation française doit apparaître comme porteuse des valeurs technologiques à la pointe du monde de demain. Concrètement, des décisions seront prises d'urgence pour que la voix de la France soit entendue à l'étranger. Il conviendra, pour ce faire, d'augmenter notre effort en direction des pays partiellement ou entièrement de langue française par l'augmentation des moyens de diffusion radiophonique et télévisée. »

La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Cet amendement se justifie par son texte même.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** Même observation que pour l'amendement précédent.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Cet amendement dépasse le cadre de la loi, au moins en ce qui concerne sa dernière phrase qui vise l'augmentation des moyens de diffusion radiophonique et télévisée.

Pour le reste, tout est déjà inscrit dans le texte. Je demande donc à M. Birraux de bien vouloir le retirer.

**M. le président.** Monsieur Birraux, retirez-vous l'amendement ?

**M. Claude Birraux.** C'est un amendement de M. Galley. Je ne peux donc le retirer.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 120. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Birraux, Brochard, Gilbert Gantier, Mesmin et les membres du groupe de l'union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 85 ainsi rédigé :

« Compléter le onzième paragraphe : « Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique », du « a. — Les programmes mobilisateurs », du chapitre III de la première partie du rapport annexé, par le nouvel alinéa suivant :

« Les représentants de la France dans les organisations internationales seront de nationalité française. »

La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Si l'on veut que notre langue joue tout son rôle dans le monde, il m'apparaît particulièrement important qu'elle soit défendue dans les organisations internationales, qui sont des lieux de rencontre entre scientifiques, par des représentants français.

La Commission des Communautés européennes, par exemple, comprend plusieurs directions. Au près de la direction générale 13 B est institué le comité d'information et de documentation scientifique et technique, composé de représentants nationaux nommés par le Gouvernement. Or — monsieur le ministre d'Etat, peut-être pourrez-vous infirmer cette information —, pour la France, le second titulaire, chargé de mission à l'informatique, est de nationalité chilienne et ancien conseiller de M. Allende.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je ne suis pas d'accord avec M. Birraux, qui ignore probablement que 10 p. 100 des chercheurs du C. N. R. S. sont de nationalité étrangère.

Qu'il y ait des Latino-Américains, des Polonais, des Arabes, des nationaux de diverses origines dans nos différents organismes de recherche et de développement technologique est une très bonne chose. Pourquoi la France ne pourrait-elle pas être représentée au sein de l'organisation européenne pour la recherche nucléaire, par exemple, par des physiciens d'origine étrangère, mais qui travaillent dans nos organismes de recherche ? Je crois qu'il faut avoir dans ce domaine une conception beaucoup plus ouverte. C'est ainsi que nous défendrons le français.

Je suis donc absolument contre l'amendement de M. Birraux.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 85.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Birraux, Brochard, Gilbert Gantier, Mesmin et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 86, ainsi rédigé :

« Compléter le onzième paragraphe : « . Promotion du français langue scientifique et diffusion de la culture scientifique et technique » du « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par le nouvel alinéa suivant :

« Le renforcement du secteur de l'édition scientifique et technique et le développement du français langue scientifique passe par un effort de promotion de la culture scientifique et technique française à l'étranger. Un effort particulier sera fait pour renforcer nos postes de conseillers scientifiques à l'étranger. »

La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Dans ce débat sur la promotion du français, nous n'avons pas parlé de nos conseillers scientifiques à l'étranger, qui peuvent jouer un rôle éminent dans la promotion tant de la culture que de la recherche françaises.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je prie M. Birraux de bien vouloir excuser ma brièveté, mais j'ai annoncé hier que je serai relativement laconique.

Je pense que son amendement est pour partie répétitif, et que pour l'autre partie il se situe en dehors du cadre de la loi. Le Gouvernement ne peut donc pas l'accepter.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 86.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements, n° 87 et 178, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 87, présenté par MM. Birraux, Brochard, Gilbert Gantier, Mesmin et les membres du groupe Union pour la démocratie française, est ainsi rédigé :

« Substituer aux deuxième, troisième et quatrième alinéas du douzième paragraphe : « Développement technologique du tissu industriel » du « a. — Les programmes mobilisa-

teurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, les nouvelles dispositions suivantes :

« — favoriser la pénétration des technologies nouvelles dans le tissu industriel ;

« Par des échanges entre industriels et laboratoires publics sur le plan régional et des encouragements aux actions concertées de développement technologique ;

« Par le renforcement des structures d'information scientifique et technique (A. R. I. S. T., agence régionale d'information scientifique et technique) ;

« Par la revitalisation des centres techniques industriels devenus plus aptes à apporter aux entreprises et, en particulier, aux petites et moyennes industries, un véritable service d'assistance technologique et par l'aide à toute forme de recherche collective ou associative, notamment sur des sujets recoupant plusieurs industries de base ;

« Par la constitution, la tenue à jour et la diffusion de banques de données à caractère scientifique, technologique et d'innovation. »

« — permettre les transferts technologiques des grandes entreprises... (le reste sans changement) ».

L'amendement n° 178, présenté par MM. Robert Galley, Jean-Louis Masson, Noir, Peyrefitte, Santoni, Weisenhorn et les membres du groupe du rassemblement pour la République, est ainsi rédigé :

« Substituer aux deuxième, troisième et quatrième alinéas du douzième paragraphe « Développement technologique du tissu industriel » du « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, les nouvelles dispositions suivantes :

« Favoriser la pénétration des technologies nouvelles dans le tissu industriel,

« — par la multiplication des échanges entre industriels et laboratoires publics sur le plan régional et des incitations financières aux actions concertées de développement technologique ;

« — par le renforcement des structures d'information scientifique et technique (A. R. I. S. T. : agence régionale d'information scientifique et technique) ;

« — par la modernisation et l'équipement scientifique des centres techniques industriels devenus plus aptes à apporter aux entreprises et en particulier aux petites et moyennes industries un véritable service d'assistance technologique et par l'aide à toute forme de recherche collective ou associative, notamment sur des sujets recoupant plusieurs industries de base ;

« — par la constitution de banques de données à caractère scientifique, technologique et d'innovation et la diffusion générale de leurs potentialités. »

La parole est à M. Birraux, pour soutenir l'amendement n° 87.

**M. Claude Birraux.** Au-delà de son respect purement rédactionnel — il remet en forme le douzième paragraphe du chapitre III — l'amendement n° 87 vise à renforcer deux structures existantes.

Il s'agit des agences régionales d'information scientifique et technique, les A. R. I. S. T., dont le rôle n'est pas souligné dans le texte qui nous est proposé, et des centres techniques industriels, dont nous demandons la revitalisation, puisqu'il apparaît que le programme mobilisateur doit être essentiellement tourné vers la diffusion de la science et de la technologie en direction des P. M. I.

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley, pour soutenir l'amendement n° 178.

**M. Robert Galley.** M. le ministre d'Etat a annoncé, hier, qu'il proposerait des modifications au rapport annexé en ce qui concerne le développement technologique du tissu industriel.

Je pense, effectivement, que des modifications s'imposent. Celle que je propose tend à mettre en valeur ce phénomène fondamental pour la modernisation de l'industrie française et l'utilisation des résultats de la recherche qu'est la pénétration des technologies nouvelles dans le tissu industriel.

Nous pensons qu'il faut marquer très clairement que cette pénétration doit être favorisée par la multiplication des échanges entre industriels et laboratoires sur le plan régional et par des incitations financières aux actions concertées de développement technologique, pas un renforcement des structures d'information scientifique et technique, par la modernisation de l'équipement scientifique des centres techniques industriels, qui sont un élément fondamental du développement de la technologie.

Enfin, il convient de constituer des banques de données à caractère scientifique, technologique et d'innovation qui, naturellement, pourront être connectées entre elles, et de favoriser la diffusion générale de leurs potentialités vers les industriels, les chercheurs, et plus généralement, l'ensemble des personnels.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les deux amendement n° 87 et 178 ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Ces amendements expriment de louables intentions.

J'ai noté que pour M. Birraux il s'agissait de remodeler le texte du Gouvernement. Et, en effet, la plupart des observations qu'il voulait y introduire y figurent déjà. Il n'a exprimé aucun souci qui ne soit également le mien. Je dirais même que c'est la pâture quotidienne du ministère de la recherche et de la technologie. Mais il faut éviter, au point où nous en sommes, de réécrire le texte.

Pour ces raisons, le Gouvernement n'est pas favorable à ces amendements.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 87.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 178.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** M. Montdargent et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 141 ainsi rédigé :

« Compléter le dernier alinéa du douzième paragraphe :

« Développement technologique du tissu industriel », du « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par les mots : « et un effort élargi du secteur bancaire nationalisé et de ses établissements régionaux ».

La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Il s'agit d'indiquer qu'un effort élargi du secteur bancaire nationalisé et de ses établissements régionaux sera entrepris.

Le développement technologique du tissu industriel est un facteur essentiel de la reconquête du marché intérieur et du développement de notre appareil productif. Il nous paraît donc nécessaire de mobiliser, à côté des fonds publics, des moyens de financement dans lesquels les organismes de crédit, dans leurs structures nationales et régionales, doivent jouer pleinement leur rôle au service de la nation.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** La phrase que M. Porelli souhaite compléter traite des efforts budgétaires de l'Etat. S'agissant des institutions financières, elles ont déjà été introduites dans le texte par un premier amendement déposé par le groupe communiste, que j'ai accepté. Je lui demande donc de retirer son amendement, qui est superfluetoire.

**M. le président.** Retirez-vous cet amendement, monsieur Porelli ?

**M. Vincent Porelli.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 141 est retiré.

M. Hermier et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 142 ainsi rédigé :

« Compléter le dernier alinéa du douzième paragraphe :

« Développement technologique et tissu industriel », du « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par la nouvelle phrase suivante :

« Elle s'accompagne d'une démocratisation des structures institutionnelles (Anvar, Cesta, etc.) intervenant dans cette mise en œuvre. »

La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Il s'agit de procéder à une démocratisation des structures institutionnelles qui interviennent dans la mise en œuvre du programme. En effet, nous considérons que les incitations et les aides doivent se faire dans la clarté, ce qui implique que les organismes chargés d'animer cette démocratisation aient un fonctionnement démocratique et non plus technocratique.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je suis désolé de faire valoir des considérations de

forme et d'ordre, mais il faut parler des questions relatives à la démocratisation dans le chapitre qui en traite, c'est-à-dire dans le chapitre III. Vous m'excuserez de devoir intervenir pour maintenir la cohérence du texte, mais c'est de ma responsabilité. Je demande donc à M. Porelli de bien vouloir se reporter au chapitre III.

**M. le président.** La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Prenant en compte ce que vient de déclarer M. le ministre d'Etat, je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 142 est retiré.

M. Hermier et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 143 ainsi rédigé :

« Compléter le dernier alinéa du douzième paragraphe :  
« Développement technologique du tissu industriel » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par la nouvelle phrase suivante :

« Son élaboration et le suivi de sa réalisation se feront en concertation avec les comités d'entreprise des établissements concernés. »

La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Il s'agit de préciser la place que doivent prendre les comités d'entreprise dans la réalisation d'un programme qui, pour une large part, organise des échanges entre les entreprises privées, les entreprises nationales et les organismes publics.

Cet amendement répond à un souci de transparence. Mais, comme la discussion d'hier a prouvé que c'était également celui du ministre d'Etat, je le retire.

**M. le président.** L'amendement n° 143 est retiré.

M. Montdargent et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 144 ainsi rédigé :

« Compléter le douzième paragraphe, « Développement technologique du tissu industriel », du chapitre III de la première partie du rapport annexé par le nouvel alinéa suivant :

« Les actions de ce programme auront pour but de participer à la reconquête du marché intérieur et, en conséquence, à notre indépendance nationale. Les activités prioritaires de cette reconquête passent par l'énergie, l'électronique et les biotechniques, faisant l'objet des programmes indiqués précédemment. En outre, ces activités comportent la sidérurgie, le textile, la machine-outil, le charbon ainsi que les recherches appliquées et finalisées. »

La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Cet amendement traduit l'une des observations essentielles que nous souhaitons présenter sur les orientations de l'effort de recherche défini dans ce rapport. Le rôle que la recherche doit jouer pour sortir notre pays de la crise nous y paraît, en effet, insuffisamment souligné.

Mais cette affirmation, bien entendu, ne doit pas demeurer abstraite. Elle porte d'abord, à notre sens, sur l'effort à fournir pour redonner vie à des secteurs essentiels de notre appareil productif, cassé par pans entiers sous le règne de la droite. Il convient donc aussi d'organiser par la recherche les moyens de redonner à notre pays des industries telles que la sidérurgie, le textile, la machine-outil ou le charbon. Par conséquent, il est souhaitable, indépendamment de la mention éventuelle de tel ou tel de ces secteurs dans un programme déterminé, de marquer leur importance dans ce programme général de développement technologique du tissu industriel.

Mais compte tenu, monsieur le ministre d'Etat, de votre déclaration d'hier soir par laquelle, tout en refusant actuellement tout nouveau programme, vous vous êtes engagé à en introduire d'autres ultérieurement, je vous demande de bien vouloir envisager, dans l'avenir, de retenir le programme proposé par cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Le Gouvernement n'est effectivement pas partisan d'allonger la liste des programmes mobilisateurs dans l'état actuel des travaux d'élaboration, mais il a accepté hier de faire figurer dans la liste des programmes de recherche finalisée trois des secteurs sur lesquels M. Porelli vient d'appeler l'attention : ceux de la sidérurgie, du textile et de la machine-outil.

Quant à celui du charbon, il est inclus dans le programme mobilisateur qui s'appelle désormais : « Production, utilisation rationnelle de l'énergie et diversification énergétique ».

**M. le président.** Vous retirez votre amendement, monsieur Porelli ?

**M. Vincent Porelli.** Oui, monsieur le président !

**M. le président.** L'amendement n° 144 est retiré.

Nous devrions examiner maintenant l'amendement n° 88 de M. Birraux. Mais il est réservé à la demande du Gouvernement et viendra en discussion commune avec les amendements n° 194 rectifié du Gouvernement, 116 de M. Robert Galley, 175 et 174 de M. Bassinet.

Je suis saisi de deux amendements, n° 89 et 180, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 89, présenté par MM. Birraux, Brochard, Gilbert Gantier, Mesmin et les membres du groupe Union pour la démocratie française, est ainsi rédigé :

« Compléter « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par le nouveau paragraphe suivant :

« Environnement :

« L'amélioration des diverses connaissances existant sur l'action directe et indirecte des agents physiques, chimiques, et des facteurs sociologiques qui sont supposés induire des effets gênants ou nocifs sur l'ensemble du patrimoine naturel et humain constitue un enjeu majeur.

« Ce programme s'appuie donc, d'une part, sur un développement de la recherche fondamentale dans les multiples disciplines concernées, d'autre part, sur la création d'un corps propre de recherches appliquées aux questions d'environnement et de qualité de la vie.

« Ces dernières seront menées à un niveau suffisant pour permettre de fixer des seuils d'alerte et de conduire à une normalisation.

« Elles seront volontairement orientées vers l'application de techniques curatives et de méthodes de prévention des nuisances et des pollutions efficaces et réalistes.

« En ce qui concerne la science fondamentale, les participants à ce type de travaux seront en dialogue constant avec les praticiens. La recherche fondamentale y sera développée de manière à décloisonner les diverses disciplines concernées.

« Dans le domaine des recherches appliquées, rien de positif et d'efficace ne saurait être réalisé sans un développement continu et coordonné des connaissances, des techniques et de la formation des spécialistes compétents.

« Ce type de travaux contribuera à remettre en honneur des matières tombées en désuétude telles que les disciplines naturalistes.

« Il en stimulera d'autres comme la biologie des sols, la physique des solides, l'hygiène appliquée, la micro-climatologie, etc.

« Les programmes pluridisciplinaires spécifiques seront également développés, telles que les recherches concernant non seulement les nuisances et les pollutions, mais aussi l'environnement urbain, la politique coordonnée des transports, la santé et l'environnement, les perceptions de l'espace, car ils constituent les compléments indispensables à ce programme national et ils aboutissent à une meilleure concrétisation sur le terrain et dans la réalité quotidienne des données scientifiques et techniques.

« Trois directions principales permettront de réaliser ce programme ambitieux, qui vise à intégrer la recherche appliquée à la gestion du patrimoine commun :

« — la première concerne l'analyse des structures et du fonctionnement de l'environnement à travers ses composants principaux : le climat, les écosystèmes naturels et artificiels, les paysages, le cadre de vie...

« Il s'agit d'étudier les multiples liens physiques, biologiques, psychologiques et écologiques unissant ces divers éléments, d'établir avec le plus de précision possible le constat des altérations et des améliorations auxquels il est soumis et de procéder à la réalisation d'inventaires « patrimoniaux ».

« Dans cette perspective, il est indispensable de mettre l'accent sur ce dernier type d'étude qui doit mesurer ou établir des seuils ou des indicateurs sociaux rendant compte du degré de satisfaction ou d'insatisfaction des usagers.

« — la seconde direction porte essentiellement sur la mise au point ou la création de techniques dites « douces » applicables à l'ensemble des activités humaines, tels l'utilisation de l'énergie solaire, la géothermie, l'agriculture écologique, la lutte intégrée, la lutte biologique, le recyclage des déchets, les techniques antipollutions, etc.

« — la troisième direction concerne les sciences humaines et économiques. Elle vise principalement à rechercher et expliquer l'impact des diverses politiques de l'environnement sur les circuits financiers, la consommation, les moyens de production, la sociologie et la psychologie. »

L'amendement n° 180, présenté par MM. Robert Galley, Jean-Louis Masson, Noir, Peyrefitte, Santoni, Weisenhorn et les membres du groupe du rassemblement pour la République, est ainsi rédigé :

« Compléter le « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par le nouveau paragraphe suivant :

« Environnement.

« L'amélioration des connaissances et la maîtrise des remèdes sur l'action directe et indirecte des agents physiques, chimiques et des facteurs sociologiques qui sont supposés induire des effets gênants ou nocifs sur l'ensemble du patrimoine naturel et humain constitue un enjeu majeur pour l'avenir de l'humanité, singulièrement pour les nations industrialisées.

« Le programme mobilisateur correspondant doit s'appuyer, d'une part, sur un développement de la recherche fondamentale dans les multiples disciplines concernées, d'autre part, sur la création d'un corps propre de recherches appliquées aux questions d'environnement et de qualité de la vie.

« Ces dernières seront menées à un niveau suffisant pour permettre de fixer des seuils d'alerte et de conduire à une normalisation. Elles seront volontairement orientées vers l'application de méthodes de prévention des nuisances et des pollutions, comme sur des techniques curatives éventuelles qu'on s'attachera à choisir réalistes et efficaces.

« En ce qui concerne la science fondamentale, les participants à ce type de travaux seront en dialogue constant avec les praticiens. La recherche fondamentale y sera développée de manière à permettre l'intégration des diverses disciplines concernées.

« Dans le domaine des recherches appliquées, rien de positif et d'efficace ne saurait être réalisé sans un développement continu et coordonné des connaissances, des techniques et de la formation des spécialistes compétents.

« Ce type de travaux contribuera à remettre en honneur des matières tombées en désuétude, telles que les disciplines naturalistes. Il en stimulera d'autres comme la biologie des sols, la physique des solides, l'hygiène appliquée, la micro-climatologie, etc. Les programmes pluridisciplinaires spécifiques seront également développés de manière telle que les recherches concernent non seulement les nuisances et les pollutions, mais aussi l'environnement urbain, la politique coordonnée des transports, la santé et l'environnement, les perceptions de l'espace. Ils constituent, en effet, les compléments indispensables à ce programme national et ils doivent aboutir à une meilleure concrétisation sur le terrain et dans la réalité quotidienne des données scientifiques et techniques.

« Trois directions principales permettront de réaliser ce programme ambitieux, qui vise à intégrer la recherche appliquée à la gestion du patrimoine commun :

« — la première concerne l'analyse des structures et du fonctionnement de l'environnement à travers ses composants principaux : le climat, les écosystèmes naturels et artificiels, les paysages, le cadre de vie...

« Il s'agit d'étudier les multiples liens physiques, biologiques, psychologiques et écologiques unissant ces divers éléments, d'établir avec le plus de précision possible le constat des altérations et des améliorations auxquelles il est soumis et de procéder à la réalisation d'inventaires « patrimoniaux » :

« — la seconde direction porte essentiellement sur la mise au point ou la création de techniques dites « douces » applicables à l'ensemble des activités humaines, tels l'utilisation de l'énergie solaire, la géothermie, l'agriculture écologique, la lutte intégrée, la lutte biologique, le recyclage des déchets, les techniques anti-pollutions, etc. ;

« — la troisième direction concerne les sciences humaines et économiques. Elle vise principalement à rechercher et expliquer l'impact des diverses politiques de l'environnement sur les circuits financiers, la consommation, les moyens de production, la sociologie, la psychologie. »

La parole est à M. Birraux, pour soutenir l'amendement n° 89.

**M. Claude Birraux.** Cet amendement propose la création d'un programme mobilisateur intitulé : « Environnement ».

Le texte de l'amendement, relativement long, me dispense de donner des explications. Je vais en extraire les phrases qui me paraissent les plus significatives.

« Ce programme s'appuie donc, d'une part, sur un développement de la recherche fondamentale dans les multiples disciplines concernées, d'autre part, sur la création d'un corps propre de recherches appliquées aux questions d'environnement et de qualité de la vie. »

« Ce type de travaux contribuera à remettre en honneur des matières tombées en désuétude, telles que les disciplines naturalistes.

« Il en stimulera d'autres, comme la biologie des sols, la physique des solides, l'hygiène appliquée, la micro-climatologie. »

« Trois directions principales permettront de réaliser ce programme ambitieux, qui vise à intégrer la recherche appliquée à la gestion du patrimoine commun :

« La première concerne l'analyse des structures et du fonctionnement de l'environnement à travers ses composants principaux : le climat, les écosystèmes naturels et artificiels, les paysages, le cadre de vie... »

« La seconde direction porte essentiellement sur la mise au point ou la création de techniques dites « douces » applicables à l'ensemble des activités humaines, tels l'utilisation de l'énergie solaire, la géothermie, l'agriculture écologique, la lutte intégrée, la lutte biologique, le recyclage des déchets, les techniques anti-pollution, etc.

« La troisième direction concerne les sciences humaines et économiques. Elle vise principalement à rechercher et expliquer l'impact des diverses politiques de l'environnement sur les circuits financiers, la consommation, les moyens de production, la sociologie et la psychologie. »

C'est par excellence un programme pluri et transdisciplinaire.

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley, pour soutenir l'amendement n° 180.

**M. Robert Galley.** Ainsi que chacun a pu le constater à la lecture des deux amendements, nos groupes de travail ont œuvré ensemble pour leur rédaction. Même si l'on peut relever quelques différences de forme, je me dispenserai de reprendre l'excellente présentation que M. Birraux vient de faire, qui est valable pour l'amendement n° 180.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** J'ai déjà annoncé que des recherches sur l'environnement figureraient dans la liste des programmes de recherche finalisée. Je compte donc introduire, lorsque viendra en discussion la partie du texte qui s'y rapporte, un amendement allant dans ce sens.

Dans ces conditions, ces deux amendements me paraissent superflus.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 89.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 180.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Robert Galley, Jean-Louis Masson, Noir, Peyrefitte, Santoni, Weisenhorn, et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 179 ainsi rédigé :

« Compléter le « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par le nouveau paragraphe suivant : « . Recherche scientifique et tiers monde ».

« Les relations scientifiques avec les pays en développement participent de la politique de coopération et de la politique de recherche.

« L'accentuation de l'interdépendance entre les économies, l'émergence d'une partie du tiers monde à la vie industrialisée, les enjeux économiques et politiques nécessitent l'accentuation de l'effort de coopération entrepris par la France et son adaptation au nouvel ordre international.

« La recherche scientifique et technique menée en coopération répond à trois grandes finalités :

« — la première est de favoriser le développement des pays partenaires ;

« — la deuxième est l'ouverture de la recherche française à des domaines d'investigation qui présentent un intérêt fondamental pour l'avancement des connaissances ;

« — la troisième, reconnue plus récemment, peut se traduire en termes d'échanges, soit scientifiques ou techniques, soit de biens matériels : la coopération peut accompagner l'activité des firmes françaises à l'étranger, ou intervenir à double sens dans l'intérêt des deux partenaires.

« Entre ces finalités, la politique de recherche devra déterminer un équilibre qui tienne compte des obligations de la solidarité internationale et particulièrement des engagements politiques nationaux, du décalage dans le temps des retombées économiques, scientifiques et techniques et de la nécessaire diversification des régions du globe, facteurs qui conditionnent les domaines et l'ampleur des interventions de la France.

« Une solution d'équilibre devra également être trouvée entre, d'une part, une coopération plus désintéressée avec les pays les plus pauvres, sans contrepartie immédiate d'ordre économique ou commercial, et, d'autre part, une recherche innovée avec les pays les plus avancés, prometteuses à court ou moyen terme d'effets induits dans les domaines économiques.

« L'intervention de la France devra donc se diversifier : adapter sa répartition géographique, dégager des modes nouveaux d'interventions. Mais cette diversification ne doit pas se faire au détriment des organismes spécialisés qui représentent depuis longtemps un potentiel de qualité, ni des relations avec les pays auxquels la France est traditionnellement liée.

« Il convient en premier lieu de faire connaître la recherche française au-delà des frontières nationales par une information et une diffusion des publications scientifiques françaises. Support de cette information et de cette diffusion, le maintien et le développement de la langue française comme langue scientifique doit connaître un effort soutenu, dans l'enseignement du français à l'étranger et surtout en France pour les étudiants étrangers.

« La formation des chercheurs et des ingénieurs étrangers dans les universités et les écoles françaises doit faire l'objet d'une attention particulière afin de leur dispenser une formation adaptée, en leur assurant un meilleur « suivi » lors du retour dans leur pays, par la diffusion de bulletins de liaison, de documentation technique et de revues, et par l'organisation de séminaires, visites et sessions de recyclage.

« Dans les pays en développement les plus avancés, l'intervention directe doit faire place progressivement à des projets de recherche conjoints, à un appui à la mise en place de systèmes nationaux de politiques scientifiques, à un soutien à la création ou au renforcement d'unité de recherche nationale.

« Il faut enfin promouvoir la mise au point de technologies adaptées aux pays en développement, en y intéressant les diverses institutions de recherche et d'enseignement.

« Parmi les recherches les plus orientées, on peut privilégier pour l'ensemble des pays du tiers monde, en particulier les plus pauvres, celles qui intéressent l'alimentation, la santé, l'énergie et celles qui sont liées au développement industriel et au développement du tissu urbain.

« L'objectif à retenir doit être ambitieux. Il ne peut être atteint raisonnablement que si le redéploiement du dispositif de coopération scientifique et technique implique une participation accrue de tous les grands organismes nationaux. Il faudra également que des moyens supplémentaires soient dégagés, et que se mettent en place des structures adaptées à la diversification des modes et des régions de l'intervention française, sans pour autant négliger une meilleure protection des différents personnels envoyés en coopération.

« Menée dans le cadre d'une coopération multilatérale, la politique de recherche avec les pays en développement devra être plus pragmatique, assurant une harmonisation entre programmes bi et multilatéraux et renforçant la présence française dans les organisations internationales.

« Tout d'abord la banque de données (projet Kléber réalisé par le ministère des relations extérieures) doit pouvoir servir de liaison entre les pays en développement, les organismes de recherche et les établissements de formation en France. Ce fonds pourrait être confié à une association technique et professionnelle qui assurerait la liaison avec les instances multilatérales dans les systèmes de l'O.N.U. et de la C.E.E. Ensuite, une agence pour la coopération scientifique et technique, structure relais ayant pour objectif de mobiliser les moyens existants en ayant recours à l'ensemble des compétences disponibles, serait destinée à aider les pays en développement à élaborer leur propre politique scientifique et technique, construire les instruments de ces politiques et mieux utiliser les possibilités de la science et de la technique française.

« Enfin, en étroite collaboration avec l'agence, une commission française pour la science et la technique dans le cadre des Nations unies serait chargée de suivre les négociations multilatérales, d'assurer la participation de la France à ces opérations et de préparer l'adaptation du système français de coopération scientifique et technique à la multilatéralisation des échanges. »

La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** L'amendement n° 179 a trait aux imperfections et aux lacunes que nous avons décelées dans le paragraphe des programmes mobilisateurs « Recherche scientifique et tiers monde ». On ne peut pas, monsieur le ministre d'Etat, évacuer une question aussi importante en quelques lignes qui n'apportent pas grand-chose à l'idée générale.

Le luxe de détails dont nous avons entouré certains points justifie que, pour les pays du tiers monde — lesquels, monsieur le ministre d'Etat, sont très sensibles aux propos que nous tenons et aux objectifs que nous nous fixons à leur sujet — nous présentions un programme plus conforme aux ambitions de la France dans ce domaine.

La recherche scientifique et technique menée en coopération doit répondre à trois finalités : l'aide au développement des pays partenaires ; l'ouverture de la recherche française à des domaines d'investigation différents ; la coopération proprement dite.

Cet amendement, qui recoupe certaines de vos préoccupations, indique qu'il s'agit, à travers cette coopération, de maintenir et de développer la langue française comme langue scientifique, et d'ouvrir nos universités et nos écoles françaises encore plus que par le passé aux chercheurs et aux ingénieurs étrangers. Il précise que l'intervention directe dans les pays en développement les plus avancés doit faire progressivement place à des projets de recherche conjoints, comme c'est déjà le cas pour le G.E.R.D.A.T. et l'O.R.S.T.O.M., qui permettent de renforcer les unités de recherche nationale de ce pays. Enfin, il évoque l'adaptation des technologies aux pays en développement.

Tels sont, monsieur le ministre, les éléments essentiels de l'amendement n° 179, qui vise à compléter votre texte, que nous jugeons trop sommaire pour répondre aux objectifs que vous vous étiez fixés.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** L'amendement de M. Galley rejoint l'amendement n° 83 présenté par M. Birraux. Je citais hier Saint-Just : « On ne gouverne pas sans un certain laconisme. » L'annexe est déjà très bavarde ! Dans un domaine où les réorientations ont déjà été opérées, je crois que l'on peut s'en tenir au texte initial du Gouvernement.

Je souhaite donc que ces amendements soient retirés ou rejetés.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 179.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Birraux, Mesmin, Gilbert Gantier ont présenté un amendement n° 181 ainsi rédigé :

« Compléter le « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par le nouveau paragraphe suivant :

« 1. Programme de développement de l'agriculture biologique.

« Parmi les techniques dont les bases scientifiques doivent être approfondies, à partir des travaux également scientifiques et prometteurs déjà effectués et à partir des données et résultats d'ores et déjà obtenus par les praticiens, figure un ensemble de méthodes et de techniques agricoles et alimentaires groupé sous l'appellation générale « Agriculture biologique ».

« Ce programme, dont la mise au point devra être approfondie, notamment avec les organisations professionnelles concernées et les organismes scientifiques dont la vocation poursuit le même objectif de promotion de cette nouvelle agriculture, a pour objet d'améliorer les connaissances scientifiques et les techniques en vue d'accroître rapidement le champ d'application de ces méthodes sur des surfaces et à des populations de plus en plus importantes.

« En effet, les travaux d'avant-garde résultant des recherches en France sur l'agriculture biologique, jusqu'à ce jour peu diffusés faute de moyens et donc insuffisamment prises en considération dans la politique agricole, constituent de ce fait le maillon faible de la chaîne de l'innovation en matière agricole et alimentaire dans notre pays, alors que

la qualité de notre potentiel humain spécialisé dans ce domaine est remarquable par de nombreux dirigeants et scientifiques de diverses nations.

« La mise en œuvre de ce programme aura notamment pour objet de réintégrer dans la recherche et dans l'économie agricole la dimension scientifique et globale de la connaissance du sol et du milieu, qui constitue une préoccupation fondamentale de l'agriculture biologique.

« Conjuguant à la fois les objectifs de réduction des pollutions, de ménagements des ressources énergétiques, de consolidation des terroirs, de protection des eaux, d'amélioration du niveau général de qualité des aliments et de protection des consommateurs, de création d'emplois et de maintien du tissu rural, d'installation d'un plus grand nombre d'agriculteurs, de rentabilisation des exploitations agricoles et enfin de réduction de la dépendance énergétique et alimentaire du pays, ces nouvelles techniques méritent de la part de l'Etat, pour ses chercheurs tant privés que publics ou universitaires, une attention tout aussi intense et l'attribution de moyens aussi importants que ceux qui s'appliquent, à juste titre, aux techniques de pointe.

« Cette technologie à base biologique est d'un intérêt primordial, au premier chef polydisciplinaire, puisque dans un intervalle qui s'insère du sol à l'homme, et de la nourriture à son environnement, elle parcourt toutes les étapes de la vie microbienne, de la vie végétale, de la vie animale, pour aboutir aux problèmes de la vie humaine. Elle ne figure cependant pas dans les programmes mobilisateurs.

« La mise en œuvre du programme engagera, notamment, les moyens de l'Anvar et une part des crédits incitatifs propres aux ministères concernés par la recherche agronomique, la consommation, la santé, l'environnement, l'énergie et la coopération.

La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Cet amendement tend à introduire un programme de développement de l'agriculture biologique.

« Parmi les techniques dont les bases scientifiques doivent être approfondies, à partir des travaux également scientifiques et prometteurs déjà effectués et à partir des données et résultats d'ores et déjà obtenus par les praticiens, figure un ensemble de méthodes et de techniques agricoles et alimentaires groupé sous l'appellation générale « agriculture biologique ».

« Ce programme, dont la mise au point devra être approfondie, notamment avec les organisations professionnelles concernées et les organismes scientifiques dont la vocation poursuit le même objectif de promotion de cette nouvelle agriculture, a pour objet d'améliorer les connaissances scientifiques et les techniques en vue d'acquiescer rapidement le champ d'application de ces méthodes sur des surfaces et à des populations de plus en plus importantes.

« La mise en œuvre de ce programme aura notamment pour objet de réintégrer dans la recherche et dans l'économie agricole la dimension scientifique et globale de la connaissance du sol et du milieu, qui constitue une préoccupation fondamentale de l'agriculture biologique. »

Ces quelques phrases définissent l'essentiel de ce programme.

Ainsi que cela a été souligné hier, notre politique à l'égard du tiers monde, en voulant imposer nos modèles de production, a ruiné en partie l'agriculture de ces pays, car leurs sols n'ont pu supporter le traitement de choc qu'on leur imposait.

Un programme « Agriculture biologique » répondrait au souci de mettre en œuvre des méthodes « douces », susceptibles d'être appliquées un peu partout dans le monde.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous nous avez déclaré qu'il fallait partir à l'aventure.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je vous ai dit que l'esprit de la recherche était celui de l'aventure !

**M. Claude Birraux.** Ce programme reflète un peu cette aventure de la recherche.

Dans toutes les programmations dont nous avons débattu, aucune antichambre ou salle d'attente n'est prévue pour les idées nouvelles. Je suggère donc, monsieur le ministre d'Etat, que nous saisissons l'occasion, puisqu'il y a une idée nouvelle, de lui permettre de germer et de se développer en adoptant ce programme.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Sans vouloir jouer les aventuriers de l'esprit, monsieur

le député (*Sourires*), vous pourriez accepter de considérer que l'agriculture biologique est un des aspects des biotechnologies qui font l'objet d'un programme mobilisateur. Comprenez le souci du Gouvernement de ne pas allonger indéfiniment cette liste. Nous avons prévu sept programmes mobilisateurs. Il faut s'y tenir. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement ne peut accepter d'en ajouter un huitième.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 181.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Birraux, Brochard, Gilbert Gantier, Mesmin et les membres du groupe de l'union pour la démocratie française ont présenté un amendement n° 182 ainsi rédigé :

« Compléter le « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par le nouveau paragraphe suivant :

« 1. Maîtrise du développement de la machine-outil robotique.

« Cette filière, dans ses produits et ses applications, jouera un rôle significatif dans nos exportations ainsi que dans l'évolution de la compétitivité de nos entreprises. Ce programme aura pour objet de stimuler l'ensemble de la filière mécanique de précision (médecine, horlogerie, machines à commande numérique, atelier mobile, robotique). »

La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** La machine-outil et la robotique sont des secteurs en pleine révolution industrielle.

Il faut que les choses soient mûres, me direz-vous, monsieur le ministre d'Etat, mais quand, d'après vous, le seront-elles ? Il y a manifestement problème, crise même, dans la machine-outil. Si un tel état de choses n'est pas suffisant pour mobiliser les énergies, que faudra-t-il pour qu'elles le soient ?

**M. Guy Bêche.** Dommage que vous ayez bradé ce secteur de la machine-outil !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur cet amendement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** On ne peut allonger indéfiniment la liste des programmes mobilisateurs. La machine-outil et la robotique sont visées dans les recherches finalisées. Le Gouvernement s'oppose donc à cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 182.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** J'appelle maintenant les cinq amendements, n° 194 rectifié, 116, 175, 174 et 88, pouvant être soumis à une discussion commune. Les amendements n° 116 et 88 avaient été précédemment réservés à la demande du Gouvernement.

L'amendement n° 194 rectifié, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi les sept premiers alinéas du « b. — La recherche fondamentale » du chapitre III de la première partie du rapport annexé :

« Une politique ambitieuse de recherche à long terme ne peut se développer qu'à partir d'une recherche fondamentale vigoureuse et libre, couvrant l'ensemble des connaissances.

« Les activités de recherche fondamentale qui doivent être présentes dans un plus grand nombre d'organismes ne peuvent faire l'objet d'une programmation précise déterminée a priori. Le développement et le succès de ces recherches dépend des facultés d'imagination, de la rigueur expérimentale, d'une connaissance approfondie de chaque discipline et de ses limites et d'une façon générale de compétence exigeante, pour s'épanouir, une absence de contraintes qui sera assurée. La répartition des crédits doit être plus souple. C'est en termes de garantie globale de progression des moyens qu'elles doivent figurer dans la programmation nationale, avec pour principe de respecter l'équilibre entre crédits de fonctionnement et d'équipement, d'une part, entre financement automatique et d'incitation d'autre part.

« Les dotations consacrées aux recherches fondamentales et cognitives, dont le redressement doit être assuré, devraient connaître une progression globale et régulière d'ici 1985, à un rythme annuel moyen de 13 p. 100 en volume.

En contrepartie de la protection qui leur est ainsi garantie, les activités de recherche fondamentale et cognitive seront soumises à un examen régulier de la répartition de l'effort public de recherche qu'elles recouvrent, ainsi qu'à

l'évaluation scientifique des travaux concernés. L'évaluation de la qualité consistant en un jugement critique par les pairs, fera largement appel à la communauté scientifique nationale et internationale. Des instances d'évaluation rigoureuse, dotées d'une autorité scientifique et technique réelle, seront donc placées aux principaux niveaux d'élaboration de la politique scientifique et technologique. Elles auront aussi pour tâche d'inciter à l'indispensable renouvellement de l'exercice des responsabilités.

« La recherche fondamentale a besoin d'un financement régulier, mais afin de permettre un soutien des équipes de pointe et de favoriser l'émergence de thèmes ou de disciplines nouvelles, les crédits courants, et ceux qui assurent une politique d'incitation, seront équilibrés. De plus l'attention sera non seulement portée sur les catégories disciplinaires déjà classées, mais également sur celles qui peuvent représenter un surgissement pour l'avenir, bien qu'elles soient encore indisciplinées et non programmables.

« La mission de recherche dans l'Université est une mission prioritaire au même titre que la mission de formation. L'approvisionnement des connaissances de base à travers les actions de recherche fondamentale, la compréhension des phénomènes, des lois physiques, des facteurs d'évolution de la société comme des modes de communication sont le domaine privilégié de l'Université. L'enrichissement du patrimoine culturel de l'humanité résulte de la motivation profonde de l'homme qui cherche à comprendre pour pouvoir agir. L'Université, qui a mission de former les hommes et singulièrement des jeunes qui constituent l'avenir de notre pays, doit avoir une activité intense et généralisée de recherche portant sur notre vie matérielle comme sur notre vie culturelle, tout en formant l'esprit et le caractère de ceux qui sont à leur tour destinés à la recherche. Cette mission de « recherche-formation » répond à deux préoccupations : le renouvellement des équipes de recherche par l'ouverture de nouveaux domaines, et la formation à la recherche et par la recherche.

« Les sciences sociales et humaines, particulièrement négligées dans la période récente, doivent retrouver toute leur place. Elles sont appelées à jouer pleinement le rôle qui est le leur dans la restauration du dialogue entre la science et la société. C'est pourquoi un effort global de redressement visant simultanément au développement de la recherche fondamentale et à l'ouverture la plus large de ces sciences aux grands problèmes sociaux sera entrepris. Il s'agira d'une action globale dont les effets se marqueront à la fois dans la recherche fondamentale, la recherche appliquée et dans plusieurs des programmes mobilisateurs qui sont ou seront mis en œuvre. Cette action globale s'effectuera en concertation avec l'ensemble des organismes de recherche concernés. Les structures de la recherche en sciences sociales et humaines seront revues et favoriseront la coordination des recherches dans les différents domaines et le regroupement des chercheurs — qu'ils travaillent dans les universités ou dans les organismes de recherche — en équipes de recherche plus cohérentes et mieux structurées que ce n'est souvent le cas actuellement. Elles favoriseront également la meilleure insertion des sciences sociales et humaines dans le corps social lui-même et une meilleure diffusion de leurs résultats. La fonction sociale de ces sciences sera ainsi accrue, dans le respect de leur indépendance et de leur démarche propre.

« Un équilibre sera établi entre soutien de programmes pour l'acquisition des petits et moyens appareillages indispensables au bon fonctionnement des laboratoires, et gros équipements. D'autre part, le parc français de ces équipements courants qui s'est constitué au cours des années 1980 devra être progressivement renouvelé.

Une attention particulière sera apportée à la réalisation des très grands équipements scientifiques. Leur financement peut, en effet, dépasser, certaines années, la capacité usuelle des organismes intéressés ; il appelle le plus souvent des collaborations internationales, notamment européennes ; il doit faire l'objet d'une programmation glissante, mise à jour annuellement.

Il s'agira d'assurer les engagements de la France dans les différents organismes internationaux gérant des grands équipements, d'assurer la poursuite des programmes déjà engagés et le lancement de nouveaux équipements dans les années à venir. Dans une liste qui ne saurait être exclusive, ni intangible, il convient de signaler les équipements suivants :

L'amendement n° 116, présenté par MM. Robert Galley, Jean-Louis Masson, Noir, Pcyrefitte, Santoni, Weisenhorn et les membres du groupe du rassemblement pour la République, est ainsi rédigé :

« Dans la première partie du rapport annexé, avant le chapitre I, insérer le nouveau chapitre suivant :

« La recherche dans l'Université.

« La mission de recherche dans l'Université est une mission prioritaire au même titre que la mission de formation. L'approfondissement des connaissances de base à travers les actions de recherche fondamentale, la compréhension des phénomènes, des lois physiques, des facteurs d'évolution de la société comme des modes de communication sont le domaine privilégié de l'Université. L'enrichissement du patrimoine culturel de l'humanité résulte de la motivation profonde de l'homme qui cherche à comprendre pour pouvoir agir. L'Université, qui a mission de former les hommes et singulièrement les jeunes qui constituent l'avenir de notre pays, doit avoir une activité intense et généralisée de recherche portant sur notre vie matérielle comme sur notre vie culturelle, tout en formant l'esprit et le caractère de ceux qui sont à leur tour destinés à la recherche.

« Cette mission de recherche-formation peut elle-même être décomposée en deux missions principales :

« 1. Le renouvellement des équipes de recherche par l'ouverture de nouveaux domaines.

« Les jeunes équipes de recherche doivent pouvoir se consacrer à des domaines nouveaux sans qu'il soit à ce stade apprécié s'ils sont prometteurs. C'est ainsi que les jeunes docteurs, riches d'idées et des potentialités de leur connaissances nouvellement acquises, intervenant dans le défrichage de secteurs vierges, constitueront des équipes opérationnelles pouvant ultérieurement être reconnues par les grands organismes, focaliser leurs efforts et constituer les bases des secteurs de créativité.

« 2) Formation à la recherche par la recherche.

« La formation des chercheurs est l'une des vocations essentielles de l'Université. Elle l'exercera dans ses établissements d'enseignement supérieur et ses centres de recherche, en définissant les méthodes et en créant les conditions les plus favorables à entraîner le succès futur des chercheurs.

« Dans ce sens, elle donnera la priorité aux thèses de doctorat mettant l'accent sur les domaines d'innovation.

« Pour remplir cette mission, les établissements d'enseignement supérieur des universités seront dotés d'enveloppes de crédit-recherches mis à la disposition de leur conseil scientifique au vu de la présentation d'un programme de recherche global, dont elles assureront l'exécution en parfaite autonomie.

« Ces programmes seront appréciés dans leurs résultats, incluant d'ailleurs parmi eux la qualification des chercheurs, par la création d'une instance nationale d'évaluation et de dynamisation du troisième cycle.

« La création d'un doctorat français en sciences et technologie pour préparer à la carrière de chercheur, aussi bien en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée, viendra compléter les thèses de troisième cycle et les doctorats d'Etat, préparant de manière privilégiée aux missions d'enseignant-chercheur. »

L'amendement n° 175, présenté par MM. Bassinet, Derosier, Bêche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Bail, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rauquette, Sueur, Tavernier et Vennin, est ainsi rédigé :

« Après le « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, insérer les nouvelles dispositions suivantes :

« a bis. — Sciences sociales et humaines.

« Les sciences sociales et humaines, particulièrement négligées dans la période récente, doivent retrouver toute leur place. Elles sont appelées à jouer pleinement le rôle qui doit être le leur dans la connaissance critique des hommes et des sociétés, de leurs histoires, de leurs langages, de leurs représentations, des structures du pouvoir et du savoir.

« C'est pourquoi un effort global de redressement visant simultanément au développement de la recherche fondamentale et à l'ouverture la plus large de ces sciences aux grands problèmes sociaux sera entrepris.

« Il ne s'agira pas d'un programme du même type que ceux qui viennent d'être décrits, mais plutôt d'une action globale dont les effets se marqueront à la fois dans la

recherche fondamentale, la recherche appliquée, et dans plusieurs des programmes mobilisateurs qui sont ou seront mis en œuvre.

« L'élaboration et la mise en œuvre de cette action globale en matière de sciences humaines et sociales relèveront de la responsabilité du ministère de la recherche et de la technologie, qui sera assisté d'un comité consultatif des sciences humaines et sociales dont un tiers des membres seront élus par les représentants élus de ces chercheurs dans les grands organismes de recherche publique, un tiers par les enseignants-chercheurs des universités, le dernier tiers étant constitué par les représentants des organisations syndicales et professionnelles selon des modalités définies par décret.

« La mise en œuvre de cette action globale s'effectuera en concertation avec l'ensemble des organismes de recherche concernés.

« Les structures de la recherche en sciences sociales et humaines seront revues et favoriseront la coordination des recherches dans les différents domaines et le regroupement des chercheurs — qu'ils travaillent dans les universités ou dans les organismes de recherche — en équipes de recherche plus cohérentes et mieux structurées que ce n'est souvent le cas actuellement.

« Elle, favorisent également la meilleure insertion des sciences sociales et humaines dans le corps social lui-même et une meilleure diffusion de leurs résultats.

« La fonction sociale de ces sciences sera ainsi accrue, dans le respect de leur indépendance et de leur démarche propre, qui excluent toute forme d'instrumentalisation. »

L'amendement n° 174, présenté par MM. Bassinet, Derosier, Bèche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill. Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette, Steur, Tavernier et Vennin, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi les sept premiers alinéas du « h. — La recherche fondamentale » du chapitre III de la première partie du rapport annexé :

« Une politique ambitieuse de recherche à long terme ne peut se développer qu'à partir d'une recherche fondamentale vigoureuse et libre, couvrant l'ensemble des connaissances.

« Les activités de recherche fondamentale qui doivent être présentes dans un plus grand nombre d'organismes ne peuvent faire l'objet d'une programmation précise déterminée a priori. Le développement et le succès de ces recherches dépend des facultés d'imagination, de la rigueur expérimentale, d'une connaissance approfondie de chaque discipline et de ses limites et d'une façon générale de compétence exigeant, pour s'épanouir, une absence de contraintes qui sera assurée. La répartition des crédits doit être plus souple. C'est en termes de garantie globale de progression des moyens qu'elles doivent figurer dans la programmation nationale, avec pour principe de respecter l'équilibre entre crédits de fonctionnement et d'équipement d'une part, entre financement automatique et d'incitation d'autre part.

« Les dotations consacrées aux recherches fondamentales et cognitives, dont le redressement doit être assuré, devraient connaître une progression globale et régulière d'ici 1985, à un rythme annuel moyen de 13 p. 100 en volume.

« En contrepartie de la protection qui leur est ainsi garantie d'emblée, les activités de recherche fondamentale et cognitive seront soumises à un examen régulier de la répartition de l'effort public de recherche qu'elles recourent, ainsi qu'à l'évaluation scientifique des travaux concernés. L'évaluation de la qualité consistant en un jugement critique par les pairs, fera largement appel à la communauté scientifique nationale et internationale. Des instances d'évaluation rigoureuse, dotées d'une autorité scientifique et technique réelle, seront donc placées aux principaux niveaux de décision de la politique scientifique et technologique. Elles auront aussi pour tâche d'inciter à l'indispensable renouvellement du partage des responsabilités.

« La recherche fondamentale a besoin d'un financement régulier, mais afin de permettre un soutien des équipes de pointe et de favoriser l'émergence de thèmes ou de disciplines nouvelles, les crédits courants, et ceux qui assurent une politique d'incitation, seront équilibrés. De plus l'attention sera non seulement portée sur les catégories disciplinaires déjà classées, mais également sur celles qui peuvent représenter un surgissement pour l'avenir, bien qu'elles soient encore indisciplinées et non programmables.

« Les sciences sociales et humaines, particulièrement négligées dans la période récente, doivent retrouver toute

leur place. Elles sont appelés à jouer pleinement le rôle qui est le leur dans la restauration du dialogue entre la science et la société.

« La recherche fondamentale ne doit pas être écrasée par un suréquipement : un équilibre sera établi entre soutien de programmes pour l'acquisition des petits et moyens appareillages indispensables au bon fonctionnement des laboratoires, et gros équipements. D'autre part, le parc français de ces équipements courants qui s'est constitué au cours des années 1960 devra être progressivement renouvelé.

« Une attention particulière sera apportée à la réalisation des très grands équipements scientifiques. Leur financement peut, en effet, dépasser, certaines années, la capacité usuelle de ces organismes intéressés ; il appelle le plus souvent des collaborations internationales, notamment européenne ; il doit faire l'objet d'une programmation glissante, mise à jour annuelle.

« Il s'agira d'assurer les engagements de la France dans les différents organismes internationaux gérant des grands équipements, d'assurer la poursuite des programmes déjà engagés et le lancement de nouveaux équipements dans les années à venir. Dans une liste qui ne saurait être exclusive, ni intangible, il convient de signaler les équipements suivants :

L'amendement n° 88, présenté par MM. Birraux, Brochard, Gilbert Gantier, Mesmin et les membres du groupe Union pour la démocratie française, est ainsi rédigé :

« Compléter le « a. — Les programmes mobilisateurs » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par le nouveau paragraphe suivant :

« . Université et recherche.

« L'avenir d'un pays comme la France, lié à sa capacité de maîtriser le progrès scientifique et technique se forge à l'école et dans l'enseignement supérieur. »

« Ainsi s'exprimait le comité du VIII<sup>e</sup> Plan dans ses travaux sur la recherche.

« L'approfondissement des connaissances de bases à travers les actions de recherche fondamentale, la compréhension des phénomènes, des lois physiques, des facteurs d'évolution de la société comme des langages, sont le domaine privilégié de l'Université.

« En recherche, le patrimoine culturel de l'humanité correspond à la motivation profonde de l'homme qui cherche à comprendre pour pouvoir agir.

« L'Université qui a mission de former les hommes doit avoir une activité intense et généralisée de recherche, formant également l'esprit et le caractère de ceux qui sont à leur tour destinés à la recherche.

« Indissociable de la mission de formation, la mission de recherche de l'Université doit être un des axes prioritaires d'une politique nationale de recherche.

« Or, le potentiel de recherche du secteur éducatif, en pourcentage de l'effort national de recherche, est nettement moins élevé en France qu'aux Etats-Unis, au Japon ou en Allemagne fédérale.

« Un rééquilibrage en faveur du système éducatif s'impose, les universités et les grandes écoles ayant un rôle de premier plan à jouer non seulement dans la progression des connaissances mais aussi dans la diffusion des idées et dans la formation des chercheurs de demain.

« Fortes d'un potentiel humain considérable (40 500 enseignants, chercheurs) et parce qu'elles contribuent et contribueront à la formation des cadres scientifiques et techniques du pays, les universités doivent voir augmenter leur rôle dans l'appareil public de la recherche.

« Un effort supplémentaire de formation va être demandé à notre enseignement supérieur ; l'encadrement des étudiants en formation à la recherche nécessitera une augmentation des effectifs des enseignants chercheurs. Il importe alors de développer en priorité les moyens de recherche affectés aux établissements d'enseignement supérieur.

« La mission recherche-formation qui relève en priorité de l'Université peut être décomposée en deux missions principales :

« — Tout d'abord, il serait bon de provoquer un renouveau des équipes de recherche par l'ouverture de nouveaux domaines. Les jeunes équipes de recherche doivent pouvoir se consacrer à des domaines nouveaux sans qu'il soit, à ce stade, apprécié s'ils sont prometteurs. Les jeunes docteurs pleins d'idées et riches des potentialités de leurs connaissances nouvellement acquises pourront constituer des équipes opérationnelles pouvant ultérieurement être reconnues par les grands organismes et focaliser leurs efforts ;

« — d'autre part, la formation des chercheurs étant l'une des vocations essentielles de l'Université, elle l'exercera en créant les conditions et en définissant les méthodes pouvant entraîner le succès futur des chercheurs.

« Dans ce sens, elle donnera la priorité aux thèses de doctorat mettant l'accent sur les domaines de l'innovation. Pour remplir cette mission, les établissements d'enseignement supérieur des universités devraient être dotés d'enveloppes de crédit-recherche mis à la disposition de leur conseil au vu de la présentation d'un programme de recherche global, dont elles assureraient l'exécution en parfaite autonomie. Ces programmes seraient appréciés dans leurs résultats, incluant la qualité de la formation des chercheurs, par la création d'une instance nationale d'évaluation et de dynamisation du troisième cycle. La création d'un doctorat français en sciences et technologie pour préparer à la carrière de chercheur, aussi bien en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée, viendrait compléter les thèses du troisième cycle et les doctorats d'Etat préparant de manière privilégiée aux missions d'enseignant-chercheur.

« La mise en place d'une politique de la recherche ne pourra se faire qu'en y associant étroitement l'Université, reconnaissant ainsi le rôle moteur qu'elle joue en ce domaine. »

La parole est à M. le ministre d'Etat, pour soutenir l'amendement n° 194 rectifié.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** J'ai été sensible à l'intérêt que l'Assemblée nationale a voulu marquer tant pour la recherche universitaire que pour la recherche dans le domaine des sciences de l'homme et de la société.

C'est la raison pour laquelle, dans le chapitre consacré à la recherche fondamentale, je propose un amendement reprenant une partie de l'amendement de M. Galley et une partie de celui de M. Bassinet sur les sciences de l'homme et de la société.

M. Galley constatera lui-même que le premier paragraphe de son texte a été intégralement repris et que le reste a été contracté, sans être déformé, puisque nous avons repris les intitulés des deux autres paragraphes.

S'agissant des sciences sociales et humaines, particulièrement négligées dans la période récente, il est bien marqué, conformément aux souhaits de la commission, qu'elles doivent retrouver leur place, qu'une action globale sera conduite en faveur de ces sciences et que leur croissance s'inscrira dans le cadre de l'effort général.

**M. le président.** La parole est à M. Galley, pour soutenir l'amendement n° 116.

**M. Robert Galley.** Je retire évidemment cet amendement, en remerciant M. le ministre d'Etat d'avoir bien voulu tenir compte de l'observation que nous avions présentée et reconnaître qu'un paragraphe sur la recherche dans l'Université était indispensable.

**M. le président.** L'amendement n° 116 est retiré.

La parole est à M. Sueur, pour soutenir l'amendement n° 175.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Cet amendement insiste sur l'importance des sciences sociales et humaines, dont de nombreux orateurs ont, lors de la discussion générale, souligné la nécessaire fonction critique dans la réflexion d'une société sur elle-même, dans le dialogue entre science et société.

Monsieur le ministre d'Etat, je suis sensible au fait que vous avez accepté de reprendre, dans l'amendement que vous avez présenté, bon nombre des dispositions de l'amendement n° 175.

Toutefois, sur deux points, les deux amendements divergent.

En premier lieu, l'amendement présenté par le groupe socialiste est plus précis que le vôtre quant aux engagements financiers puisqu'il y est précisé que l'effort qui sera consenti en faveur des sciences sociales et humaines, tant en ce qui concerne les personnels qu'en ce qui concerne les moyens financiers, sera au moins égal à l'effort moyen qui sera accompli pour l'ensemble des sciences, pour l'ensemble de la politique de recherche, et qui est mentionné à l'article 2. Accepteriez-vous de le préciser explicitement dans votre amendement ?

En second lieu, l'action globale menée en faveur des sciences sociales et humaines que nous proposons, et que vous reprenez à votre compte, ce dont nous vous remercions, ne peut faire l'objet d'un programme mobilisateur puisque les programmes de ce type portent, par essence, sur des actions beaucoup plus spécifiques. Il nous a semblé souhaitable que, dans le cadre

de cette action globale qui va permettre de redresser une situation dans laquelle les sciences humaines et sociales ont été particulièrement méprisées, celles-ci puissent être gérées par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, assisté d'un comité consultatif composé pour un tiers de représentants des universités, pour un tiers de représentants des organismes de recherche et pour un tiers de représentants de la vie économique et sociale.

Je comprends très bien que vous ne souhaitiez pas créer une structure consultative supplémentaire. Mais ne pourrions-nous pas nous mettre d'accord sur un texte qui prévoirait que l'action globale conduite en faveur des sciences humaines et sociales serait régulièrement soumise au conseil supérieur de la recherche et de la technologie, au sein duquel les représentants des sciences humaines et sociales pourraient avoir toute leur place ?

Pour me résumer, je poserais la question suivante : n'est-il pas possible de préciser noir sur blanc, comme nous le faisons dans notre amendement, les engagements financiers ? Ainsi la recherche en sciences sociales et humaines bénéficierait au moins de l'effort moyen consenti en faveur des autres formes de recherche.

Pour ce qui est de la création de l'instance que nous proposons, nous acceptons de revenir en arrière, dès lors qu'il sera bien précisé que l'action globale sera, à échéances régulières, soumise au conseil supérieur créé par la loi.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur Sueur, le Gouvernement a déjà manifesté sa volonté de tenir compte des observations des députés en adoptant un amendement « substantiel » qui marque la place que la représentation nationale, comme le Gouvernement, entendent réserver au développement des sciences sociales et humaines.

Vous avez également formulé deux demandes. La première a trait à une indication de tendance sur la progression des crédits. De tels engagements sont toujours difficiles à prendre car il n'est jamais très facile de tout faire tenir ensemble. C'est portant ce qui a été fait cette année et j'ai l'intention de continuer à agir ainsi.

J'entends donc vous donner satisfaction. Aussi je propose de rectifier une deuxième fois mon amendement comme suit :

« A la fin du septième alinéa de l'amendement n° 194 rectifié, après la phrase : « La fonction sociale de ces sciences sera ainsi accrue dans le respect de leur indépendance et de leur démarche propre », ajouter la phrase suivante : « Les moyens affectés aux sciences sociales et humaines connaîtront une croissance au moins égale à celle de la moyenne des crédits de la recherche de base. »

Quant au conseil supérieur de la recherche et de la technologie, je suis d'accord pour qu'il se saisisse périodiquement des questions relatives au développement des sciences humaines et sociales. Je tiens à vous rassurer sur ce point, monsieur Sueur, si vous êtes inquiet, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

**M. le président.** La parole est à M. Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Monsieur le ministre d'Etat, nous acceptons cette rectification et nous sommes heureux de l'accord qui a pu intervenir entre nous.

En effet, les sciences humaines et sociales ne reçoivent finalement qu'une faible part du budget de la recherche. Pour le moins, leurs crédits doivent donc faire l'objet d'une progression générale. Une telle disposition réjouira profondément l'ensemble des chercheurs en sciences sociales et humaines.

Quant à l'action globale, votre indication paraît satisfaisante dès lors qu'il est bien entendu entre nous que celle qui est définie dans l'annexe ne répond pas à un vague souci général qui resterait très flou.

Nous sommes d'accord sur le fait qu'une action globale doit être menée. Cette action devra être soumise chaque année au conseil supérieur de la recherche et de la technologie afin d'assurer une coordination et une planification meilleures.

Les chercheurs en sciences sociales et humaines sont trop souvent isolés. Remédier au manque de coordination, à l'insuffisance des structures et des projets élaborés en commun au niveau des différentes disciplines, telle est l'une des tâches qui pourrait être assignée à ce conseil.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur, pour défendre l'amendement n° 174.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** L'amendement n° 174 a pour objet de compléter et de développer la partie consacrée à la recherche fondamentale.

L'importance de l'activité de recherche fondamentale a été reconnue et soulignée tout au long de nos travaux. Il nous a paru par conséquent nécessaire d'enrichir quelque peu le développement qui lui a été initialement consacré dans le rapport annexé.

Je me bornerai à indiquer brièvement la nature des ajouts que vous avez retenus, monsieur le ministre d'Etat, dans l'amendement que vous nous proposez.

Puisqu'il s'agit d'une activité spécifique, elle ne peut répondre à une programmation par trop précise mais elle fait appel à des qualités qui lui sont propres : d'abord, l'évaluation de la qualité de travaux repose sur un jugement critiqué par les pairs, c'est-à-dire les scientifiques ; ensuite, un équilibre doit être respecté entre les crédits de fonctionnement et ceux d'équipement, il est nécessaire de prévoir des crédits d'incitation et le financement doit être régulier pour éviter les abus trop connus dans le passé ; enfin, ces crédits doivent favoriser, dans un cadre interdisciplinaire, l'émergence de thèmes nouveaux de recherche qui seront, demain, le germe de disciplines nouvelles.

Les dirigeants des organismes de recherche ont insisté sur le problème des petits et moyens appareillages. Il est nécessaire de dégager des « crédits de jeunesse » pour renouveler les appareils vieillissants ou techniquement dépassés.

Je ne puis que me féliciter, monsieur le ministre d'Etat, que vous ayez jugé opportun de retenir les suggestions que nous avons présentées.

**M. le président.** La parole est à M. Birraux pour soutenir l'amendement n° 88.

**M. Claude Birraux.** Je me réjouis que nous ayons ensemble convaincu le Gouvernement d'ajouter un chapitre relatif à l'Université.

Comme je l'ai indiqué dans la discussion générale, les travaux des enseignants-chercheurs n'ont rien à craindre d'une comparaison avec ceux d'autres organismes. Les quelques mots consacrés à l'Université nous semblaient insuffisants par rapport à ce que représente la recherche universitaire dans l'ensemble de la recherche française.

Compte tenu des efforts des uns et des autres, je retire l'amendement n° 88.

**M. le président.** L'amendement n° 88 est retiré.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 194 rectifié, compte tenu de la deuxième rectification proposée par M. le ministre d'Etat à la demande de M. Sueur.

(L'amendement, ainsi rectifié, est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, les amendements n° 175 et 174 de M. Bassinet n'ont plus d'objet.

M. Porelli et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 145 ainsi rédigé :

« Après le cinquième alinéa du « b. — La recherche fondamentale » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, insérer le nouvel alinéa suivant : « Un effort accru sera fait pour doter les disciplines qui en ont besoin de l'instrumentation scientifique nécessaire ».

La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Le choix excellent qui consiste à ne pas enfermer la recherche fondamentale dans une programmation trop détaillée conduit le rapport annexé à ne l'envisager explicitement que sous l'angle des grands équipements. Il me paraît donc nécessaire de souligner les nombreux besoins des disciplines qui ne sont pas concernées par les équipements lourds.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur Porelli, le point que vous avez soulevé est traité à deux reprises dans le texte.

D'une part, l'amendement n° 194 rectifié précise qu'« un équilibre sera établi entre soutien de programmes pour l'acquisition des petits et moyens appareillages indispensables au bon fonctionnement des laboratoires, et gros équipements ».

D'autre part, dans les programmes de recherches finalisées, l'instrumentation scientifique figure en toutes lettres.

Vous serez sans doute d'accord pour que l'on ne répète pas trois fois la même chose ?

**M. Vincent Porelli.** D'accord ! Nous retirons donc notre amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 145 est retiré.

M. Hermier et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 146 ainsi rédigé :

« Dans le treizième alinéa du « b. — La recherche fondamentale » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, après les mots : « L'informatique de très haut niveau : », insérer les mots : « les grands équipements actuels seront maintenus et développés ».

La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Cet amendement est inspiré par notre souci de ne pas remettre en cause les grands équipements qui existent déjà.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Ne pas remettre en cause ce qui existe déjà peut s'appliquer à tous les domaines et constitue un vaste programme, vous me l'accorderez, monsieur Porelli !

Je vous demande donc de faire confiance au Gouvernement, qui a fait de la recherche une priorité nationale. Ce n'est pas pour détruire ce qui existe !

**M. Vincent Porelli.** Je manifeste ma confiance au Gouvernement en retirant notre amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 146 est retiré.

M. Porelli et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 147 ainsi rédigé :

« Compléter le treizième alinéa du « b. — La recherche fondamentale » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par la nouvelle phrase suivante : « Des efforts seront engagés pour développer en continuité du programme Cray-one, un équipement de technologie française ».

La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Nous approuvons totalement la décision de doter notre pays avec le calculateur Cray-one, d'un équipement de technologie et de capacité très avancées, indispensable à la recherche.

Mais nous pensons qu'il n'est pas possible, dans un secteur aussi décisif pour l'avenir que celui de l'information de très haut niveau, de demeurer dépendants d'importations qui peuvent devenir un jour d'une importance capitale, donc stratégique.

C'est pourquoi nous proposons que la décision soit retenue de prolonger cette acquisition par un effort permettant de développer dans ce domaine une technologie française.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** A ma connaissance, les choix n'ont pas encore été arrêtés mais c'est là une hypothèse de travail, notamment de la compagnie C.I.I.-Honeywell Bull.

Le Gouvernement accepte l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 147.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** MM. Bassinet, Derosier, Bèche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovaneili, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Bail, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette, Sueur, Tavernier et Vennin ont présenté un amendement n° 176 ainsi rédigé :

« Après la deuxième phrase de l'avant-dernier paragraphe (sciences sociales et humaines) du « b. — La recherche fondamentale » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, insérer la nouvelle phrase suivante :

« Les moyens des bibliothèques des sciences sociales et humaines seront accrus et mieux coordonnés ».

La parole est à M. Bassinet.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** Cet amendement a pour but de répondre à une inquiétude née de la lecture du texte.

Certains voudraient créer la grande bibliothèque des sciences sociales et humaines dont la création est annoncée dans le rapport annexé à l'insuffisance des bibliothèques existantes.

Afin de dissiper cette inquiétude, nous proposons de préciser que les moyens de ces bibliothèques seront accrus et mieux coordonnés.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** J'accepte cette proposition.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 176.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Le Gouvernement a présenté un amendement n° 191 rectifié ainsi rédigé :

« Avant le premier alinéa du cinquième paragraphe :

« Secteurs industriels de pointe et de base » du « c. — Les recherches appliquées et finalisées » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, insérer le nouvel alinéa suivant :

« Les programmes qui seront engagés dans les secteurs industriels de pointe et de base auront pour but la reconquête du marché intérieur et la création d'emplois; ils contribueront ainsi à notre indépendance nationale. Articulés avec le programme mobilisateur de développement technologique du tissu industriel, ces programmes porteront sur les secteurs qui appellent en priorité la mise au point et la diffusion de nouvelles technologies, notamment : »

La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Il s'agit du texte que j'ai annoncé hier. Il viendrait s'insérer dans le chapitre 6, page 14 du rapport, relatif aux recherches appliquées et finalisées.

Nous proposons d'insérer le nouvel alinéa suivant :

« Les programmes qui seront engagés dans les secteurs industriels de pointe et de base auront pour but la reconquête du marché intérieur et la création d'emplois; ils contribueront ainsi à notre indépendance nationale. Articulés avec le programme mobilisateur de développement technologique du tissu industriel, ces programmes porteront sur les secteurs qui appellent en priorité la mise au point et la diffusion de nouvelles technologies.

Suit l'énumération de douze secteurs qui figurent dans le rapport annexé auxquels il faudrait ajouter : l'automobile, la sidérurgie, le textile, les ressources du sous-sol.

Je précise qu'il serait préférable de remonter l'expression : « machine-outil » au troisième alinéa.

La liste serait la suivante : « La filière agro-alimentaire, les matières premières, la robotique et la machine-outil » — La suite sans changement — puis « l'automobile, la sidérurgie, le textile, les ressources du sous-sol. »

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** Sans commentaire !

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Monsieur le ministre d'Etat, ce point appelle plusieurs observations.

Je relève qu'à la suite de nos observations et des amendements que nous avons déposés, vous avez accepté de prendre en considération les secteurs de l'automobile, de la sidérurgie et du textile. Vous en avez d'ailleurs ajouté d'autres et nous en sommes fort heureux.

En outre, le texte présente un élément de déséquilibre qui n'est pas acceptable. En effet, le texte se borne à énumérer des titres, en indiquant simplement les têtes de chapitre. Vous ne donnez aucune appréciation sur les voies dans lesquelles vous entendez engager les programmes, ce qui nous empêche de porter un jugement de valeur. Nous ne pouvons que nous interroger sur la juxtaposition des secteurs, sans que vous ayez déterminé une priorité.

Enfin, il est quelque peu regrettable que vous n'avez pas indiqué très clairement qu'il s'agissait de questions vitales pour l'économie. Vous faites simplement état de la reconquête du marché intérieur et de la création d'emplois. Il s'agit, en fait, de dispositions qui conditionnent la vie de nos entreprises.

Pour ma part, j'aurais rédigé différemment l'amendement n° 191 rectifié.

A l'avenir, lorsque le Gouvernement nous présentera des programmes de recherches appliquées et finalisées, il devrait prendre la peine de s'expliquer en donnant un luxe de détails, comme il l'a fait par exemple pour le programme mobilisateur « essor des biotechnologies », afin que le Parlement puisse évaluer chacune des actions, chacune des directions dans lesquelles il entend conduire la recherche.

Sous le bénéfice de ces observations et compte tenu de l'effort du Gouvernement dans le sens que nous avons indiqué, nous voterons l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur Galley, on peut toujours me reprocher de refuser d'allonger la liste des programmes mobilisateurs et de ne pas définir des priorités en allongeant la liste des pro-

grammes de recherches finalisées. Je suis en quelque sorte « au rouet », comme aurait dit Montaigne.

Tous les secteurs énumérés ont fait l'objet de missions spécifiques. Par conséquent, des chargés de mission ont pour tâche de définir, pour chacun des secteurs, les axes de la politique de recherche. Certains rapports sont déjà connus. Par exemple, M. Soutif m'a remis un rapport sur l'instrumentation scientifique. J'attends un rapport de M. Causse sur les matériaux et un rapport « chimie » de M. Filley. Dans le domaine du génie biomédical, un comité de coordination a été mis sur pied avec le ministère intéressé. Il en est de même en matière de médicaments.

Bref, cette énumération n'a rien d'un engagement « verbal ». L'engagement que je prends devant l'Assemblée nationale, c'est celui de lancer des missions d'étude dans les domaines que nous venons d'énumérer et qui donneront naturellement lieu à un suivi et à l'élaboration de programmes de recherches finalisées.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 191 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** M. Montdargent et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 148 ainsi rédigé :

« Compléter le quatrième alinéa du paragraphe : « Secteurs industriels de pointe et de base » du « c. — Les recherches appliquées et finalisées » du chapitre III de la première partie du rapport annexé par les mots : « en particulier la machine-outil et les procédés nouveaux d'usinage et de fabrication ».

Cet amendement est retiré.

Le Gouvernement a présenté un amendement n° 192, deuxième rectification, ainsi rédigé :

« Compléter le cinquième paragraphe : « Secteurs industriels de pointe et de base » du « c. — Les recherches appliquées et finalisées » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, par les nouvelles dispositions suivantes :

« A la troisième ligne, après les mots « la robotique », ajouter les mots : « et la machine-outil » ;

« Après la rubrique « les transports terrestres », ajouter :

« — l'automobile,

« — la sidérurgie,

« — le textile,

« — les ressources du sous-sol.

« Enfin, l'environnement fera l'objet d'un ensemble pluridisciplinaire de recherches appliquées et finalisées. »

La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Il s'agit de la liste des secteurs que je viens d'évoquer en présentant l'amendement n° 191 rectifié.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 192, deuxième rectification.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Je suis saisi de trois amendements, n° 121, 150 et 151, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 121, présenté par MM. Robert Galley, Jean-Louis Masson, Noir, Peyrefitte, Santoni, Weisenhotn et les membres du groupe du rassemblement pour la République, est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi les deuxième et troisième alinéas du paragraphe 1 :

« . Programme de développement technologique « électro-nucléaire » du « d. — Les programmes de développement technologique » du chapitre III de la première partie du rapport annexé :

« — dans le domaine des réacteurs, l'autonomie technique dans la filière eau pressurisée, en y incluant les progrès des éléments combustibles, doit être renforcée.

« — dans le domaine des surgénérateurs, les programmes de recherche et développement seront renforcés, pour rendre au plus vite cette nouvelle filière compétitive et être prêts lorsque les enseignements de Super-Phénix permettront d'entreprendre le lancement de la présérie de réacteurs électro-nucléaires surgénérateurs. »

L'amendement n° 150, présenté par M. Porelli et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Dans le deuxième alinéa du premier paragraphe :

« . Programme de développement technologique électro-nucléaire » du « d. — Les programmes de développement tech-

nologique » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, substituer aux mots : « et l'expertise en matière de surrégénérateurs (conception et sûreté) doit être accrue », les mots : « L'effort de recherche et de développement sur la filière surgénératrice sera renforcé en harmonie avec la poursuite du développement industriel. »

L'amendement n° 151, présenté par M. Hermier et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Compléter le deuxième alinéa du premier paragraphe :

« . Programme de développement technologique électronucléaire » du « d. — Les programmes de développement technologique » du chapitre III de la première partie du rapport annexé, par la nouvelle phrase suivante :

« ; la réalisation des usines de retraitement des combustibles des filières P.W.R. et surgénératrices s'effectuera en assurant la cohérence entre les capacités de retraitement et la production de combustible irradié dans le réacteur. »

La parole est à M. Robert Galley, pour soutenir l'amendement n° 121.

**M. Robert Galley.** Nous abordons là, monsieur le ministre d'Etat, les programmes de développement technologique.

J'ai lu attentivement le programme de développement technologique électronucléaire et je dois préciser que je ne puis donner mon accord sur le texte que vous nous avez présenté.

Cela dit, je formulerai d'abord une remarque, monsieur le ministre d'Etat. En tant que défenseur passionné de la langue française, vous auriez été bien inspiré de substituer les mots « eau pressurisée » au sigle « P.W.R. » qui recouvre des termes britanniques. Mais cela vous a sans doute échappé ! Je crois que la technique de l'eau pressurisée est devenue suffisamment française au fil des ans pour que nous puissions évacuer ce sigle « P.W.R. ». Mais il s'agit là d'une remarque de détail.

J'en viens maintenant au fond du problème. Il apparaît que vous n'entendez pas retenir le domaine des surrégénérateurs. Ce serait, monsieur le ministre d'Etat — je l'affirme avec force — une très grave erreur.

S'agissant des surrégénérateurs, les programmes de recherche et de développement doivent faire partie explicitement de la technologie électronucléaire qui est à la base de vos priorités.

Nous connaissons les succès de Phénix. Nous savons que Super-Phénix est en cours de construction et nous en attendons beaucoup. Il s'agit d'un des domaines dans lesquels la France est champion du monde, et j'estime, monsieur le ministre, que face à toutes les questions qui se posent, vous devez très clairement marquer que la recherche de la compétitivité de la filière des surrégénérateurs constitue un objectif national.

Enfin, il est un point qui mérite d'être signalé ici — non pas à votre intention, monsieur le ministre d'Etat, mais à celle du public — c'est que la technique des surrégénérateurs constitue, pour la France, le secteur d'avenir par excellence pour nos réserves énergétiques, puisque les seules réserves connues du sol national valorisées par la surrégénération ont un potentiel énergétique qui est équivalent, actuellement, à celui des réserves de pétrole de l'Arabie Saoudite ; d'où la nécessité, me semble-t-il, d'inclure les surrégénérateurs dans le programme de développement technologique électronucléaire que vous nous proposez.

**M. le président.** La parole est à M. Porelli, pour soutenir l'amendement n° 150.

**M. Vincent Porelli.** Cet amendement me conduit à préciser la position qu'il convient de prendre pour assurer le développement de la technologie acquise par notre pays dans le domaine des surrégénérateurs, et ce dans le respect des orientations retenues en matière d'approvisionnement énergétique.

C'est pourquoi, monsieur le président, monsieur le ministre, je serai, dans cet exposé, moins bref que précédemment ; je vous prie de m'en excuser par avance.

L'avis adopté par le Conseil économique et social, par 136 voix contre 16, estime « indispensable que des décisions rapides soient prises pour la construction industrielle de tranches faisant suite à Super-Phénix ».

Pour votre part, monsieur le ministre d'Etat, dans votre intervention lors du débat sur l'énergie, vous indiquez : « Le programme actuel vise à assurer le démarrage de Super-Phénix dans les meilleures conditions. Une décision sera prise en temps utile quand ce réacteur, d'un genre unique au monde, sera entré en fonctionnement. »

Considérant la maîtrise technologique acquise dans le domaine des surrégénérateurs, je ne crois pas que l'on puisse encore

s'interroger sur la fiabilité de la technique. Le fonctionnement de Phénix a montré que cette filière pouvait être maîtrisée sans supplément de risque par rapport aux autres filières. Pour les travailleurs des centrales, elle est même moins irradiante que la filière à eau pressurisée.

La formule retenue dans l'annexe : « expertise... — conception et sûreté — accrue... » laisse trop la possibilité d'accumuler des retards qui seraient préjudiciables à notre économie et à notre indépendance énergétique.

Or il faut être clair. Les arguments ont déjà été donnés souvent. Apparemment, ils ont besoin d'être encore répétés. On ne peut, en effet, comparer le coût de deux filières qui ne sont pas concurrentielles mais complémentaires.

La technique P.W.R. correspond à l'utilisation d'une toute petite partie de la puissance de l'uranium : 0,7 p. 100. Le reste, 99,3 p. 100, est de l'uranium 238 qui, au contraire du 235, n'est pas fissile, donc pas utilisable dans la filière P.W.R.

Se pose alors la question de la valorisation pleine et entière de nos richesses d'uranium, importantes, aux environs de 130 000 tonnes — mais limitées.

Nous allons très rapidement avoir besoin de 6 000 tonnes par an et de près de 10 000 tonnes peu après 1990. Ces chiffres soulignent la précarité de notre approvisionnement. Certes, la Cogéma dispose à l'étranger de réserves approchant les réserves françaises. Nous ne pouvons, cependant, fonder un principe d'indépendance nationale sur des approvisionnements extérieurs dont on ne sait pas si l'évolution de la situation politique dans les pays concernés n'aboutira pas à la remise en cause ou des prix qu, tout simplement, de la sécurité des approvisionnements.

Il faut par conséquent savoir aujourd'hui payer le prix de l'indépendance de demain.

La surrégénération représente un potentiel de 60 à 100 fois supérieur à celui qui est développé par les centrales classiques. Cet argument doit être pris en compte, mais nous ne sous-estimons pas pour autant le problème du coût. Si nous admettons un surcoût du kilowatt-heure par rapport à la technique P.W.R., en raison d'une meilleure utilisation de l'uranium, celui-là ne saurait être supérieur aux exigences de la technologie.

La question du coût est une des raisons essentielles, avec celle de la sûreté, qui nous font estimer souhaitable la nationalisation de l'industrie nucléaire, combustible compris.

L'argument du coût ne peut cependant être recevable qu'au regard des avantages de l'une et de l'autre filière et de leur caractère complémentaire, même en prenant en compte le problème du stockage de l'uranium 238, lorsqu'il n'est pas utilisé.

Le coût doit également être comparé à celui des autres énergies de substitution, notamment au solaire.

L'expérience acquise dans ce domaine, soit dans les centrales à four, soit dans la technique photovoltaïque, montre qu'avant de disposer d'une énergie de substitution à moins de 14 ou 30 centimes le kilowatt-heure il reste encore beaucoup d'efforts à accomplir.

Après celui du coût, un autre argument doit être écarté, celui du caractère transitoire de l'énergie nucléaire.

Personne, nous semble-t-il, ne peut sérieusement soutenir que la fusion thermonucléaire, ou le solaire, est susceptible de se substituer rapidement à l'énergie nucléaire. Pour la fusion, la recherche fondamentale reste encore sans solution pour nombre d'aspects, sans parler des difficultés d'industrialisation qui seront à surmonter.

Ce caractère transitoire du nucléaire, qui était, avec la prolifération, une des données de la doctrine Carter, ne saurait être retenu aujourd'hui alors que, précisément, les Etats-Unis en sortent.

Ce serait avoir, bien évidemment, une doctrine de retard.

En effet, chacun sait que M. Reagan est sorti de la politique arrêtée en avril 1978 et a engagé son pays, avec des moyens puissants, dans la maîtrise de la surrégénération. Nous risquons donc d'être non seulement rattrapés, mais dépassés et par conséquent isolés si nous ne développons pas tous les acquis scientifiques dont nous disposons.

Le risque se profile, par conséquent, d'une mise en veilleuse des équipes de recherche après la fin de la conception de Super-Phénix.

Par ailleurs, il faut bien avoir conscience du fait que les Etats-Unis poursuivent leur objectif de domination sur cette filière en développant précisément une large coopération internationale avec le Japon sur la filière à boucle et avec le Royaume-Uni sur la filière intégrée qui est la nôtre.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre d'Etat, nous souhaitons que l'importance des surrégénérateurs soit prise en compte et que soit pris l'engagement de poursuivre le développement de cette filière sur la base des acquis.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, nous vous demandons de bien vouloir adopter notre amendement.

**M. le président.** Monsieur Porelli, pouvez-vous maintenant soutenir l'amendement n° 151 ?

**M. Vincent Porelli.** Oui, monsieur le président, et sur cet amendement je serai très bref.

Il faut envisager la réalisation des usines de retraitement non pas du point de vue, négatif, des problèmes qu'elles posent, notamment en matière de sécurité, mais du point de vue, positif, du besoin d'assurer le combustible nécessaire aux filières à eau pressurisée et au surrégénérateur.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, pour donner l'avis du Gouvernement sur les trois amendements en discussion.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Mesdames, messieurs les députés, il s'agit d'un sujet très important pour l'avenir énergétique du pays.

Nul n'est plus convaincu que moi de la nécessité de réduire la dépendance énergétique dans laquelle se trouve notre pays. C'est une nécessité vitale : vitale pour l'indépendance nationale, vitale pour la reconquête du marché intérieur, vitale pour l'obtention d'un taux de croissance supérieur qui conditionne lui-même la création d'emplois nombreux.

S'agissant des surrégénérateurs, je n'ai absolument aucun argument d'ordre théologique ou « téléologique » à avancer contre eux. Il faut cependant savoir qu'un surrégénérateur de la taille de Super-Phénix coûte deux fois plus cher qu'un réacteur à eau pressurisée de même taille et produira — et c'est normal, puisqu'il s'agit d'un prototype — selon les estimations que l'on peut faire, un kilowatt-heure qui reviendra à trente centimes, c'est-à-dire à un prix à peu près équivalent à celui du kilowatt-heure produit dans une centrale thermique au charbon, mais sensiblement plus élevé que celui qui est obtenu par la filière à eau pressurisée.

Le problème qui se pose, s'agissant de ces filières, est de savoir quand nous pourrions nous lancer dans l'industrialisation. Un regard porté sur l'environnement international montre que la France est très en avance dans la production de l'électricité d'origine nucléaire : la proportion est de 40 p. 100 et elle se situera entre 75 p. 100 et 80 p. 100 en 1990. Regardez ce qui se passe au Japon, qui, se classant au deuxième rang, tire du nucléaire 18 p. 100 ou 19 p. 100 de sa production d'électricité. Je ne parle pas des Etats-Unis, qui sont — relativement — loin derrière, ni de l'Allemagne ou de l'Italie qui ont accumulé un retard considérable. Je n'évoque pas davantage la Grande-Bretagne dont la situation est originale car elle détient des ressources pétrolières et gazières importantes en mer du Nord. Vous savez qu'on ne peut se lancer dans l'industrialisation que lorsqu'on dispose d'un parc de centrales classiques suffisant.

Par conséquent le choix qui devra être fait interviendra dans les prochaines années. Or que souhaite le Gouvernement ? Il entend que ce choix tienne compte en dernier ressort de l'intérêt national, mais aussi de tous les autres éléments, qu'il s'agisse de la sécurité, cela va de soi — les recherches doivent être et seront poursuivies — qu'il s'agisse du coût ou du volume des financements à réunir. Le choix sera fait, en vertu de la méthode expérimentale, quand on pourra constater comment se comporte Super-Phénix, qui doit entrer en fonctionnement à la fin de l'année prochaine ou au début de 1984. C'est à partir de ce moment-là qu'interviendra le choix sur l'industrialisation.

Voilà ce que je propose à l'Assemblée.

Le Gouvernement est très conscient de l'importance des choix qui devront être alors opérés. L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques qui existera alors se saisira du dossier, et le Gouvernement fournira tous les éléments qui permettront de faire un choix raisonnable, étant donné que l'objectif est la reconquête de l'indépendance énergétique.

Je propose donc au nom du Gouvernement un amendement qui, notamment, répond à la proposition de M. Galley concernant l'emploi de l'expression « eau pressurisée » au lieu de « P. W. R. » ; cela me paraît aller de soi. Le début de l'alinéa dont il s'agit serait ainsi rédigé : « Dans le domaine des réacteurs, l'autonomie technique de la filière « eau pressurisée » (y compris pour la fabrication des éléments combustibles) doit être renforcée, l'expertise en matière de surrégénérateurs (conception et sûreté) accrue... » — personne ne peut contester qu'il faille renforcer notre expertise — et, reprenant en partie

la phrase proposée par M. Porelli dans son amendement, je suggère la rédaction suivante, pour la fin dudit alinéa : « ... et l'effort de recherche et de développement sur la filière surgénératrice renforcé. »

Dans l'état actuel des choses, je ne crois pas qu'on puisse en dire plus valablement. Un débat s'engage : il faut en réunir tous les éléments ; c'est de bonne méthode. Je propose donc que l'orientation soit clairement affirmée pour que nous puissions prendre une décision raisonnable le moment venu, moment qui ne tardera plus.

**M. le président.** Monsieur le ministre d'Etat, pourriez-vous faire parvenir un texte à la présidence ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Tout de suite, monsieur le président.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Monsieur le ministre d'Etat, j'ai écouté votre propos avec une attention soutenue et presque passionnée.

Vous avez fait un pas très appréciable. Je partage votre souci de voir approfondir l'expertise, encore que, à l'heure actuelle, comme l'a indiqué notre collègue communiste, tous les éléments se montrent favorables dans cette affaire. Vous avez surtout clairement marqué que les études et les programmes de développement devaient être renforcés pour la filière surrégénératrice.

Dans ces conditions, j'ai satisfaction sur le fond et je retire mon amendement au profit de celui que vient d'annoncer le Gouvernement.

**M. le président.** L'amendement n° 121 est retiré.

La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Je suis également satisfait par les propositions de M. le ministre. Par conséquent, je retire nos deux amendements au profit de l'amendement du Gouvernement.

**M. le président.** Les amendements n° 150 et 151 sont retirés.

La parole est à M. Béche.

**M. Guy Bêche.** Au nom du groupe socialiste, je demande une suspension de séance de quelques minutes.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante, est reprise à onze heures.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Je viens d'être saisi par le Gouvernement d'un amendement n° 195 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le deuxième alinéa du premier paragraphe « Programme de développement technologique électronucléaire » du « d. — Les programmes de développement technologique » du chapitre III de la première partie du rapport annexé :

« Dans le domaine des réacteurs, l'autonomie technique de la filière « eau pressurisée » (y compris pour la fabrication des éléments combustibles) doit être renforcée, l'expertise en matière de surrégénérateurs (conception et sûreté) accrue, et l'effort de recherche et de développement sur la filière surgénératrice renforcé. »

Je mets aux voix cet amendement n° 195.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Monsieur le président, je dépose un nouvel amendement, toujours sur le premier paragraphe : « Programme de développement technologique électronucléaire » du « d. — Les programmes de développement technologique », du chapitre III de la première partie du rapport annexé.

Je propose de rédiger ainsi la fin du troisième alinéa, après le mot « déchets » : « que pour développer les études (usines à moindre risque d'irradiation, stockage définitif, etc.)... »

Il s'agit donc de développer les études sur le stockage définitif. En effet, c'est une des branches de l'alternative. Il y a le traitement, le retraitement puis le stockage définitif. Il convient de développer les études parce que, jusqu'à présent, elles ont été insuffisantes, je crois qu'il faut le reconnaître.

C'est une des préoccupations du Gouvernement.

**M. le président.** Je viens d'être saisi par le Gouvernement d'un amendement n° 196 ainsi rédigé :

« Dans le premier paragraphe « . Programme de développement technologique « électronucléaire » du « d. — Les programmes de développement technologique », du chapitre III de la première partie du rapport annexé, après le mot : « déchets », rédiger ainsi la fin du troisième alinéa : « que pour développer les études (usines à moindre risque d'irradiation, stockage définitif, etc.) ; ».

La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Monsieur le ministre d'Etat, la rédaction que vous nous proposez me paraît préférable à celle du texte initial. Nous l'adoptons, c'est-à-dire que nous voterons votre amendement.

Je profite de l'occasion pour souligner que tout à l'heure vous avez accompli un geste parfaitement justifié en voulant bien abandonner l'expression « la filière P.W.R. » au profit de la formulation « la filière eau pressurisée ». Dans le même ordre d'idées, ne pourriez-vous pas aussi renoncer au mot « déchets », avec ses relents de poubelle ?

Dans le cas qui nous occupe, le mot déchets ne signifie rien. Les « déchets » de la fission, ce sont les produits de cette fission, le plutonium, ou l'uranium résiduels. Il serait bon que la littérature officielle, ou gouvernementale, use de l'expression « produits de fission », qui englobe naturellement tous les éléments résiduels à vie courte et à vie longue, et qui recouvre toutes les difficultés et tous les dangers de l'énergie nucléaire, singulièrement les problèmes du stockage.

C'est une simple suggestion que je me permets de vous soumettre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** C'est une suggestion pour l'avenir.

Au mois d'août dernier, j'avais moi-même rédigé un article pour expliquer que l'usine de La Hague était plutôt une « blanchisserie ». On récupère, chacun le sait, 96 p. 100 d'uranium, 1 p. 100 de plutonium et 3 p. 100 de « déchets authentiques », si je puis dire, qui sont vitrifiés et réexpédiés aux clients.

En fait, il s'agit là d'une évolution du langage, pas vraiment de la langue française, monsieur Galley : l'usage de telle ou telle expression recouvre des sous-entendus, et, en l'occurrence, c'est ce qui importe.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 196.  
(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** M. Porelli et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 152 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le dernier alinéa du premier paragraphe : « . Programme de développement technologique électronucléaire » du « d. — Les programmes de développement technologique », du chapitre III de la première partie du rapport annexé :

« Enfin, en matière de séparation isotopique, les études pour le lancement d'un pilote de démonstration par voie chimique sont poursuivies, sans exclure aucune autre voie ».

La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Cet amendement a pour objet d'insister sur la poursuite nécessaire des études en vue du lancement d'un pilote de démonstration par voie chimique.

Ecrire que le lancement « est envisagé » est trop vague. Il convient d'affirmer la volonté des pouvoirs publics de poursuivre les études indispensables, mais sans exclure aucune autre voie.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je propose à l'Assemblée d'adopter cet amendement judicieux, sauf le dernier membre de phrase : « sans exclure aucune autre voie ».

Cette expression est, en effet, trop générale. Son sens n'est pas évident.

En outre, l'emploi du verbe « être » au futur serait meilleur que l'emploi du présent.

L'alinéa en cause serait donc ainsi rédigé : « Enfin, en matière de séparation isotopique, les études pour le lancement d'un pilote de démonstration par voie chimique seront poursuivies. »

A la vérité, il existe déjà des pilotes. Il s'agit de passer en quelque sorte à des pilotes d'une taille supérieure.

**M. le président.** Monsieur Porelli, acceptez-vous la rectification souhaitée par le Gouvernement ?

**M. Vincent Porelli.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 152 est ainsi rectifié.  
La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Il arrive que le fil de l'histoire vous offre de bons moments, et je suis en train d'en vivre un que je juge excellent ! (Sourires.)

Ne venons-nous pas d'entendre les représentants du groupe communiste réclamer que l'on aille encore plus vite en matière de séparation isotopique ? Monsieur Porelli, je ne puis m'empêcher de me souvenir de la malheureuse époque où vos prédécesseurs, sur les bords de cette assemblée, vilipendaient M. Fréjac, M. Besse ou M. Galley parce qu'ils se lançaient dans la séparation isotopique, une entreprise, d'après eux, criminelle !

Maintenant, quelques années plus tard, voilà que non seulement vous approuvez mais que vous voulez accentuer nos efforts ! Merci, monsieur Porelli, de m'offrir cette occasion de constater combien le changement souhaité par votre groupe peut de temps à autre aller dans le bon sens !

**M. Vincent Porelli.** Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas, monsieur Galley !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 152 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** MM. Jean-Louis Masson, Robert Galley, Noir, Peyrefitte, Santoni, Weisenhorn et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 122 ainsi rédigé :

« Après le premier paragraphe « . Programme de développement technologique électronucléaire » du « d. — Les programmes de développement technologique », du chapitre III de la première partie du rapport annexé, insérer le nouveau programme mobilisateur suivant :

« . Programme de développement technologique sidérurgie.

« La sidérurgie et la métallurgie lourde sont des secteurs où l'effort de recherche a été insuffisant pour permettre à notre industrie de conserver la place qui était la sienne. Un redressement à travers le développement d'actions de recherche technologique est possible. Pour ce faire, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement soumettra au Parlement un rapport sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réorganiser la recherche dans le domaine de la sidérurgie et de la métallurgie lourde.

« Ce rapport portera notamment sur :

« — le statut juridique de l'Irsid et la garantie des ressources financières de cet institut ;

\* -- la construction d'une unité pilote de réduction directe du minerai de fer français ;

« — le regroupement de certains laboratoires de l'Irsid sur le site existant de Maizières-lès-Metz ;

« — l'institutionnalisation de la coopération scientifique et technique entre l'Irsid et le centre de recherche de charbonnage (Cerchar) ;

« — le rôle que doit jouer l'Irsid pour favoriser la coopération technique et pour coordonner la politique de recherche des différents groupes sidérurgiques français. »

La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Cet amendement est dû à M. Jean-Louis Masson dont la compétence en matière de développement technologique de la sidérurgie n'est plus à démontrer.

Notre collègue souhaite écrire dans le projet que le Gouvernement soumettra au Parlement un rapport sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réorganiser la recherche dans le domaine de la sidérurgie et de la métallurgie lourde.

Ce rapport portera notamment, est-il précisé, sur le statut juridique de l'Irsid, et la garantie des ressources financières de cet institut sur la construction d'une unité pilote de réduction directe du minerai de fer, sur le regroupement de certains laboratoires de l'Irsid, sur l'institutionnalisation de la coopération scientifique et technologique, sur le rôle que doit jouer l'Irsid pour favoriser la coopération technique et pour coordonner la politique de recherche des différents groupes sidérurgiques français.

Le développement technologique sidérurgique est essentiel. Il convient d'insérer dans un texte de loi certaines orientations

fondamentales parfaitement conformes aux indications fournies par M. le Président de la République lui-même, lors d'un récent voyage en Lorraine, par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, lors du débat parlementaire sur le projet de loi de finances pour 1982, et par M. le ministre de l'industrie devant la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisation de Sacilor et d'Usinor.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je répondrai par une observation de pure forme.

Les programmes de développement technologique constituent une catégorie déjà ancienne, et nous l'avons maintenue, qu'il s'agisse de l'électro-nucléaire, du spatial, de l'aéronautique ou de l'océanologie.

Tout à l'heure, on nous proposait d'inclure dans ce projet un programme mobilisateur pour la sidérurgie : maintenant il s'agit d'un programme de développement technologique sidérurgie. Or, celle-ci est déjà mentionnée parmi les objectifs prioritaires de la recherche appliquée et finalisée. L'œuvre engagée il y a une vingtaine d'années est poursuivie. Il existe aussi des programmes mobilisateurs, sur lesquels nous mettons l'accent, et des programmes de recherche finalisée qui pourront devenir des programmes mobilisateurs.

En faveur de la sidérurgie, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures particulières, pas plus tard que lors d'un conseil des ministres du mois de mai dernier.

Le plan « sidérurgie » accorde une place essentielle à la recherche et à la technologie.

Il n'y a donc pas lieu de consacrer au secteur de la sidérurgie un programme de développement technologique.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 122.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** J'appelle maintenant l'amendement n° 169, précédemment réservé à la demande du Gouvernement.

Cet amendement, présenté par MM. Bassinet, Derosier, Bèche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette, Sueur, Tavernier et Vennin, est ainsi rédigé :

« Après le cinquième alinéa du chapitre II de la première partie du rapport annexé, insérer le nouvel alinéa suivant :

« La mobilité interne au secteur public de recherche entre organismes, ou à l'intérieur d'un organisme, sera encouragée. Des mesures seront prises pour que ne soient pas pénalisés dans leur carrières les personnels de recherche qui réaliseraient effectivement une telle mobilité. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** Je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 169 est retiré.

MM. Bassinet, Derosier, Bèche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette, Sueur, Tavernier et Vennin ont présenté un amendement n° 177 ainsi rédigé :

« Compléter le quatrième alinéa du paragraphe « Les métiers de la recherche » du chapitre II de la deuxième partie du rapport annexé par les mots : « , et à la diffusion de l'information scientifique ».

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** Dans le chapitre II, relatif aux personnels de la recherche et aux différentes missions qui relèvent de ces personnels, il s'agit de préciser qu'il faut encourager, outre les activités propres à la valorisation des résultats et au transfert de connaissances, la diffusion de l'information scientifique.

Les critères de jugement doivent tenir compte du temps passé par la personne à diffuser l'information et des activités dans ces différents domaines.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** D'accord.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 177.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Nous en revenons à l'article 25 proprement dit.

Je rappelle que le Sénat a supprimé cet article.

Je suis saisi de deux amendements, n° 59 et 65, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 59, présenté par MM. Bassinet, Bèche, Derosier, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette, Sueur, Tavernier et Vennin, est ainsi rédigé :

« Rétablir l'article 25 dans la rédaction suivante :

« L'effort national de recherche et de développement technologique se conformera à la programmation et à l'orientation déterminées par le rapport annexé à la présente loi (1). »

L'amendement n° 65, présenté par M. Hermier et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Rétablir l'article 25 dans la rédaction suivante : « Le rapport annexé à la présente loi est approuvé » (1).

La parole est à M. Bassinet, pour soutenir l'amendement n° 59.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** La Haute Assemblée n'avait pas jugé bon de retenir l'article 25 du projet initial. Au terme de ses travaux, la commission a souhaité revenir à la prise en compte du rapport annexé au projet de loi portant orientation et programmation de la recherche.

Cependant, par référence à la loi de programmation militaire qui est, ainsi que M. le ministre d'Etat l'a déjà indiqué, la première loi de programmation, celle-ci étant la deuxième, elle a préféré une nouvelle rédaction de l'article 25 prenant mieux en compte la réalité de ce rapport.

**M. le président.** La parole est à M. Porelli, pour défendre l'amendement n° 65.

**M. Vincent Porelli.** Nous souhaitons que le rapport annexé au texte de loi soit approuvé, pour lui donner plus de force.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Le Gouvernement remercie M. Porelli de vouloir en revenir au texte initial du projet mais, en fin de compte, il préfère la rédaction mise au point par la commission et demande à M. Porelli de bien vouloir s'y rallier.

**M. Vincent Porelli.** Je m'y rallie, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le président.** L'amendement n° 65 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° 59.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, ce texte devient l'article 25. Nous en revenons aux articles 4 bis, 24 et additionnels après l'article 5, qui avaient été précédemment réservés.

**Article 4 bis (nouveau) (précédemment réservé).**

**M. le président.** Je rappelle les termes de l'article 4 bis.

« Art. 4 bis. — Les programmes mobilisateurs énumérés dans le paragraphe a du chapitre III de la première partie du rapport annexé au projet de loi sont approuvés. »

Je rappelle également les termes de l'amendement n° 10, présenté par M. Bassinet, rapporteur, et MM. Derosier, Bèche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette, Sueur, Tavernier et Vennin :

« Supprimer l'article 4 bis. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** Il s'agit d'un amendement de cohérence avec celui que nous venons d'adopter.

Le Sénat n'avait retenu du rapport annexé que la liste des programmes mobilisateurs. Puisque nous venons de prendre en compte la totalité du rapport annexé, il convient de supprimer l'article 4 bis.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Accord du Gouvernement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 10.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, l'article 4 bis est supprimé.

(1) Voir le document annexé au projet n° 242 (1981-1982) déposé au Sénat.

**Article 24 (précédemment réservé).**

**M. le président.** Je rappelle les termes de l'article 24 :

« Art. 24. — Les services accomplis à temps complet dans les organismes privés et les établissements publics à caractère industriel et commercial par les personnels de la recherche appartenant aux corps techniques des fonctionnaires de l'Etat sont pris en compte, pour l'appréciation des conditions d'ouverture de leurs droits à pension au regard du code des pensions civiles et militaires de retraite, à concurrence de cinq ans.

« Un décret fixe le régime de retraite des personnels des établissements publics à caractère scientifique et technologique n'appartenant pas aux corps techniques des fonctionnaires de l'Etat, de manière à assurer à ces personnels des prestations comparables à celles qui sont attribuées aux fonctionnaires titulaires de qualification équivalente.

Je rappelle également les termes de l'amendement n° 56, présenté par M. Bassinet, rapporteur, et MM. Derosier, Bêche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette, Sueur, Tavernier et Vennin :

« Rédiger ainsi le premier alinéa de l'article 24 :

« Les services accomplis à temps complet comme chercheurs dans les établissements publics à caractère industriel ou commercial et les organismes privés par les fonctionnaires qui appartiennent aux corps de chercheurs sont pris en compte, pour l'appréciation des conditions d'ouverture des droits à pension au regard du code des pensions civiles et militaires de retraite, à concurrence de cinq ans. »

Sur cet amendement, le Gouvernement a présenté un sous-amendement n° 190 ainsi rédigé :

« Au début de l'amendement n° 56, après les mots : « comme chercheurs », insérer les mots : « et ingénieurs ».

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 56.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** Cet amendement a été réservé à la demande du Gouvernement. En déposant le sous-amendement n° 190, celui-ci a tenu compte de nos observations tendant à insérer le terme « ingénieurs » dans la rédaction proposée par la commission pour le premier alinéa de l'article 24.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, pour défendre le sous-amendement n° 190 et donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 56.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Le Gouvernement est favorable à cette nouvelle rédaction et accepte que les services accomplis comme ingénieurs soient également pris en compte.

**M. le président.** Je mets aux voix le sous-amendement n° 190. (Le sous-amendement est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 56, modifié par le sous-amendement n° 190. (L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

**M. le président.** M. Bassinet, rapporteur, MM. Derosier, Bêche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette, Sueur, Tavernier et Vennin ont présenté un amendement n° 57 ainsi rédigé :

« Supprimer le second alinéa de l'article 24. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** C'est un amendement de cohérence. Ce second alinéa introduit par le Sénat n'a plus de raison d'être.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Favorable !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 57. (L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 24, modifié par les amendements adoptés. (L'article 24, ainsi modifié, est adopté.)

**Après l'article 5**

(amendements précédemment réservés).

**M. le président.** Je rappelle les termes de l'amendement n° 16, présenté par M. Bassinet, rapporteur, MM. Derosier, Bêche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger Rouquette : Sueur, Tavernier et Vennin.

« Après l'article 5, insérer le nouvel article suivant :

« L'appréciation de la qualité de la recherche repose sur des procédures d'appréciation périodique portant à la fois sur les personnels, les équipes, les programmes et les résultats. Elles sont assorties d'une faculté de recours. »

Sur cet amendement, M. Bassinet et les membres du groupe socialiste ont présenté un sous-amendement n° 193 ainsi rédigé :

« Substituer à la dernière phrase de l'amendement n° 16 le nouvel alinéa suivant :

« Ces procédures respecteront le principe de l'examen contradictoire et prévoiront, en préservant les droits de la défense, la possibilité de recours devant l'autorité hiérarchique. »

La parole est à M. Robert Galley, inscrit sur l'article additionnel.

**M. Robert Galley.** Si vous le permettez, monsieur le président, je préfère renoncer à prendre la parole sur cet article additionnel et répondre ensuite à la commission.

**M. le président.** La parole est à M. Tavernier. /

**M. Yves Tavernier.** L'essentiel ayant été dit dans le large débat qui s'est instauré hier matin sur cet article, je ne reprendrai pas l'argumentation sur le fond. Je rappellerai simplement que la commission souhaitait que les chercheurs disposent d'une possibilité de recours à l'encontre des jugements négatifs portés sur leurs travaux. Il s'agissait dans notre esprit d'une « deuxième lecture » devant la même instance d'évaluation.

M. le ministre d'Etat a craint que l'amendement proposé n'alourdisse les procédures et ne mette en cause l'autorité hiérarchique, qui doit tout naturellement décider.

Après réflexion et concertation, nous sommes parvenus à une rédaction commune, énoncée dans le sous-amendement n° 193, qui prend en compte les préoccupations du Gouvernement et répond à la volonté de la majorité de la commission spéciale. Nous nous en réjouissons, car c'est du bon travail.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je voudrais dissiper un léger malentendu. Le sous-amendement n° 193 du groupe socialiste comporte en effet une expression qui me semble ne pas convenir : « les droits de la défense ». On n'intente pas un procès aux chercheurs lorsqu'on décide s'ils doivent ou non passer au grade supérieur. De même, lorsqu'on examine un programme de recherche, on ne peut parler de « droits de la défense ». Ma remarque est de pure forme, monsieur Tavernier, mais elle est cependant importante, car nous posons en ce moment les règles de fonctionnement d'un appareil compliqué qui intervient dans toutes les disciplines et dans tous les champs du savoir.

Je propose donc, pour ce sous-amendement, la rédaction suivante : « Ces procédures respecteront le principe de l'examen contradictoire et ouvriront la possibilité de recours devant l'autorité hiérarchique. »

Ainsi seront clairement distingués les rôles respectifs des commissions d'évaluation et de l'autorité hiérarchique, laquelle doit évidemment être préservée.

Cette rectification, je le répète, est de pure forme.

**M. le président.** La parole est à M. Tavernier.

**M. Yves Tavernier.** Nous sommes d'accord sur la rectification proposée par le Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 16 et donner l'avis de la commission sur le sous-amendement n° 193 rectifié.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** Si l'expression : « les droits de la défense » est retirée, il doit être bien clair que la possibilité de recours ne se limitera pas pour autant à un simple appel par lettre à l'autorité hiérarchique. Les arguments fondant le recours seront présentés et il sera procédé à un examen contradictoire sous la responsabilité de l'autorité hiérarchique.

Votre réponse, monsieur le ministre d'Etat, sera très importante pour les personnels de recherche.

**M. le président.** Le Gouvernement ayant déjà donné son avis sur l'amendement et le sous-amendement en réponse à M. Tavernier, la parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Cet article additionnel prévient que « l'appréciation de la qualité de la recherche repose sur des procédures d'appréciation périodique », qui porteront essentiellement sur les programmes et sur les résultats. Mais il semble que nous ayons dévié de cette conception initiale et que lesdites procédures doivent exclusivement concerner les problèmes de notation et d'avancement des personnels.

Nous ne saurions souscrire à cette nouvelle conception. Comme M. le ministre d'Etat, nous sommes en effet respectueux des droits de l'autorité hiérarchique. Nous approuvons donc la rectification proposée par le Gouvernement au sous-amendement n° 193, car elle a le mérite de remettre les problèmes de personnel à la place qui leur revient.

Bref, s'il s'agit de prévoir un recours pour les décisions portant appréciation de la qualité de la recherche, c'est-à-dire relatives aux sujets, aux programmes et aux résultats, nous sommes d'accord. S'il devait s'agir d'un recours contre les droits de l'autorité hiérarchique, nous y serions bien entendu hostiles.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** La qualité de la recherche est une préoccupation que de nombreux orateurs ont exprimée. Mais M. Chapuis a aussi souligné que la gestion ne devait pas « manger » la création. Or, les commissions d'évaluation des organismes de recherche travaillant plusieurs mois par an, il serait déraisonnable de leur imposer un surcroît de travail.

Mais je comprends le souci formulé par M. Bassinet, sinon au nom de la commission, du moins à titre personnel. Il est clair que si le texte de loi prévoit un recours devant l'autorité hiérarchique, ce n'est pas seulement pour ménager la possibilité d'adresser une lettre au directeur d'un organisme ; cela implique que des décrets d'application préciseront les modalités de ce recours.

Quant à M. Galley, il sait que les commissions d'évaluation n'ont en principe qu'un rôle consultatif. Bien entendu, comme il s'agit d'un jugement par les pairs, les avis rendus par les commissions du C.N.R.S. ou de l'I.N.S.E.R.M. ont une très grande force et l'autorité hiérarchique est conduite le plus souvent à les suivre. Cependant, l'appréciation des travaux de recherche doit donner lieu à un examen contradictoire et il convient de réglementer la possibilité de recours devant l'autorité hiérarchique, qui doit toujours avoir le dernier mot.

C'est une question de bon fonctionnement. En mon âme et conscience j'ai aussi la responsabilité du bon fonctionnement de nos organismes de recherche. Que voulez-vous que je vous dise ? Le désordre dans l'esprit est le pire ennemi de tout Gouvernement !

**M. le président.** Je mets aux voix le sous-amendement n° 193, compte tenu de la rectification proposée par le Gouvernement et acceptée par ses auteurs, tendant à substituer aux mots : « prévoient, en préservant les droits de la défense », le mot : « ouvriront ».

*(Le sous-amendement, ainsi rectifié, est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 16, modifié par le sous-amendement n° 193 rectifié.

*(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)*

**M. le président.** Le Gouvernement a présenté un amendement n° 154, dont je rappelle les termes :

« Après l'article 5, insérer le nouvel article suivant :  
« L'appréciation de la qualité de la recherche repose sur des procédures d'évaluation périodique portant à la fois sur les personnels, les équipes, les programmes et les résultats. »

Cet amendement n'a plus d'objet.

#### Titre.

**M. le président.** Je donne lecture du titre du projet de loi :  
« Projet de loi d'orientation de la recherche et du développement technologique. »

M. Bassinet, rapporteur, et MM. Derosier, Bêche, Belorgey, Chapuis, Chaubard, Douyère, Giovannelli, Kléber Haye, Louis Lareng, Le Baill, Bernard Madrelle, Quilès, Alain Richard, Roger

Rouquette, Sueur, Tavernier, Vennin, ont présenté un amendement n° 58 ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'intitulé du projet de loi :

« Projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Philippe Bassinet, rapporteur.** L'amendement n° 58 a pour objet de rétablir le titre initial du projet de loi, car tous nos débats ont montré qu'il s'agissait bien, en l'occurrence, d'une loi d'orientation et de programmation.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Accord du Gouvernement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 58.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, le titre du projet de loi est ainsi rédigé.

**M. Claude Birraux.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Le groupe U.D.F. demande une suspension de séance d'une dizaine de minutes.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à onze heures vingt-cinq, est reprise à onze heures quarante.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Vote sur l'ensemble.

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Pierre Joxe.

**M. Pierre Joxe.** Le groupe socialiste votera ce projet de loi.

J'imagine que la satisfaction de M. le ministre d'Etat de recueillir l'approbation des députés, qui ont décidé de soutenir son action, sera d'autant plus grande que, après avoir mené, en qualité de rapporteur spécial des crédits de la recherche scientifique sous les législatures précédentes, un combat défensif pour la recherche française, dont année après année, des pans entiers pâtissaient de la diminution des crédits, des refus de programmes, l'homme politique passe aujourd'hui au combat offensif.

Au lieu de gérer la pénurie, ceux qui s'occupent de la recherche scientifique en France vont pouvoir gérer, sinon l'abondance, du moins les véritables moyens du développement.

L'aboutissement, aujourd'hui, d'une démarche lourde de signification politique et démocratique, entreprise voilà déjà un an, dès l'élection du Président de la République, avec la désignation d'un responsable ministériel pour relancer les moyens de la recherche scientifique en France est une étape tout à fait décisive.

Il y a d'abord eu l'organisation d'un vaste colloque qui a intéressé directement ou indirectement toute la communauté scientifique française et qui n'a pas été sans retentissement dans la communauté scientifique mondiale. Je peux témoigner de ses effets décentralisés dans les différentes régions de France puisque, président du conseil régional de Bourgogne, j'ai été appelé à présider le premier des colloques régionaux sur la recherche scientifique. J'ai constaté que ce rassemblement a permis à des scientifiques de disciplines différentes de se rencontrer, parfois pour la première fois de leur carrière, et a en outre favorisé la rencontre des scientifiques et de ceux qui utilisent la recherche ou qui l'organisent. Ce colloque d'une grande signification politique a donc eu, au-delà de son objet, une utilité appréciable.

Cette démarche est aussi politiquement importante par la collaboration étroite entre le Gouvernement et le Parlement, qui aboutit aujourd'hui au vote de ce texte. Notre groupe, mais aussi tous les autres, a pu non seulement examiner ce texte — examen facilité par le fait qu'il avait été déposé en première lecture au Sénat — mais l'amender, l'améliorer sans doute, et parfois lui donner, sur certains points, les inflexions que le débat parlementaire avait fait apparaître nécessaires. Tel est d'ailleurs le sens véritable du débat parlementaire : il permet d'abord d'approuver ou de combattre les orientations politiques — si j'ai bien compris, le Sénat les a combattues ; il permet ensuite,

dans un texte aussi essentiel que celui-ci, d'améliorer ou de préciser certains points.

Voilà pourquoi je crois que le vote qui va avoir lieu et qui nous engage dans la direction fixée par le candidat François Mitterrand au cours de la campagne de l'élection présidentielle et respectée non seulement par la première loi de finances, que nous avons votée puisque celle-ci a apporté à la recherche scientifique des moyens considérablement accrus, mais aussi par ce projet de loi et par les prochaines lois de finances, compte tenu de l'engagement qui a été pris, est un élément fondamental de la vie politique de notre pays.

Les points positifs de ce texte sont, à nos yeux, au nombre de trois.

Le premier est son orientation générale. Affirmer que l'effort de recherche est une priorité nationale, c'est ce qu'avait déclaré le candidat François Mitterrand, c'est ce qu'il a mis en œuvre et c'est ce que le Gouvernement, par votre intermédiaire, monsieur le ministre d'Etat, poursuit.

Décide, « une fraction importante et précisée de la richesse nationale, de la population intérieure brute, sera consacrée à l'effort de recherche afin que la France, qui occupe déjà, grâce à ses chercheurs, une position prédominante dans certains secteurs et considérable dans tous, se maintienne dans le peloton de tête des nations industrialisées, c'est, surtout au moment où la conjoncture économique nous oppose à de sévères difficultés, un gage sur l'avenir — je ne dis pas un pari — une certitude, un acte de volonté et d'espoir qui, dans la période actuelle, prend une signification particulièrement capitale.

A cet égard, quand on analyse ce qui se passe dans les pays industrialisés ou ce qui s'est passé dans l'histoire économique des pays qui s'industrialisaient ou qui entreprenaient leur développement, on constate que celui qui choisissait de soutenir son système d'enseignement, certes, mais également son appareil de recherche scientifique et technologique, s'assurait toujours des gages pour l'avenir qui se révélaient sûrs au fil des années. Dans ce domaine aucun effort n'a de sens s'il n'est poursuivi année après année. C'est, me semble-t-il, l'un des objectifs de ce projet de loi d'orientation.

Le deuxième point positif concerne les hommes et les femmes qui travaillent dans la recherche. Pour pouvoir poursuivre une politique à long terme, il faut sans doute offrir à ceux et à celles qui ont choisi ou qui se préparent à choisir le métier de chercheur, des perspectives qui les encouragent dans une voie toujours astreignante, qui ne garantit pas la gloire à tous et qui n'assure la richesse à personne.

Sans porter atteinte à des principes juridiques auxquels nous sommes attachés, mais en tenant compte de la spécificité du métier de chercheur, je crois que le projet de loi dessine clairement les orientations qui assureront à ceux qui sont engagés ou qui vont s'engager dans la recherche scientifique que l'avenir s'ouvre à eux avec les moyens que la nation leur donne en volume considérablement accru.

Troisième point positif de ce projet : adapter certains aspects de notre système juridique à ce caractère particulier de la recherche qui est à la charnière de la spéculation intellectuelle pure, et la plus désintéressée, et des développements économiques parfois les plus terre à terre, parfois les plus sophistiqués.

Ce rôle particulier de la recherche dans la vie culturelle, sociale et économique d'un pays justifiait la création de structures juridiques adaptées pour lutter contre certaines rigidités et certains cloisonnements dont les chercheurs ont eu longtemps à souffrir. Nous croyons que ce projet de loi y contribue grâce au vrai, large et réel débat parlementaire qui a eu lieu dans cette enceinte, à la différence du pseudo débat qui, malheureusement, n'a pas pu vraiment donner au Sénat le rôle que lui avait confié le Gouvernement en le saisissant de ce texte en première lecture.

Les contributions de notre groupe ont permis de répondre sur certains points aux questions qui avaient fait l'objet d'un débat tant au cours du colloque qu'au sein de notre groupe, en particulier sur les problèmes de qualité de la recherche, d'évaluation et de rééquilibrage à l'égard de certains secteurs de la recherche fondamentale ou des sciences humaines, par exemple.

Si ce rééquilibrage a été possible, c'est en partie parce que l'Assemblée a rétabli l'article 25 qui avait été purement et simplement supprimé par le Sénat. Si dans sa rédaction initiale cet article pouvait poser des problèmes, en revanche, l'exécution sommaire que lui avait fait subir le Sénat ne correspondait pas à la nature du débat. C'est la raison pour laquelle l'article 25 a été rétabli dans une rédaction nouvelle. Il dispose que l'effort national de recherche et de développement pour lequel les orientations budgétaires sont tracées se conformera à une pro-

grammation et à une orientation qui est longuement définie dans l'annexe qui a été elle-même modifiée au cours des dernières heures.

Nous pensons que si l'argument selon lequel cette annexe ne relevait pas à strictement parler du domaine législatif était recevable, en revanche n'était pas recevable celui qui tendait purement et simplement à éliminer un texte d'orientation qui retraçait dans leurs grandes lignes des conclusions qui avaient fait l'objet d'un débat approfondi, d'abord, dans toutes les régions — j'ai pu le constater dans la mienne — et, ensuite, au cours d'un débat qui a animé la communauté scientifique pendant plusieurs jours lors d'un vaste rassemblement qui, je crois, n'avait pas eu de précédent.

Voilà une loi d'orientation qui mérite son nom, une loi de programmation qui s'appuie sur des engagements politiques précis, une loi pour l'avenir.

Au moment où le pays pourrait être tenté de douter de son avenir à court terme, parce qu'il traverse de réelles difficultés conjoncturelles, les députés socialistes sont heureux d'apporter leur soutien au Gouvernement, comme ils lui accorderont cet après-midi leur confiance pour un avenir à plus court terme.

Ce matin s'achève un débat qui ouvre des perspectives d'action très importantes pour l'avenir de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Birraux.

**M. Claude Birraux.** Le groupe union pour la démocratie française a abordé ce débat dans un esprit d'ouverture et sans *a priori*.

Je voudrais faire observer à M. le président du groupe socialiste que « gérer la pénurie » n'a pas empêché sous les gouvernements précédents des succès qui sont reconnus par tous et dont certains seraient tentés maintenant — si ce n'est déjà fait — de s'approprier les mérites.

L'article 1<sup>er</sup> qualifie la recherche de priorité nationale. Mais cette affirmation a perdu de sa vigueur au fil du débat.

En commission, M. le ministre d'Etat nous a dit que le rôle de l'opposition était d'être la mauvaise conscience du Gouvernement. C'est dans cet esprit que je formulerai quelques remarques.

D'abord sur la démocratisation de la recherche. En réponse à l'amendement n° 35 que j'avais présenté, vous avez confirmé nos craintes d'une politisation accrue qui serait préjudiciable à l'efficacité et au progrès de la science. Je proposais une représentation équitable de l'ensemble des personnels et des syndicats, compte tenu d'un projet de réforme du C.N.R.S. où le mode de scrutin éliminait les représentants des cadres du conseil d'administration et aboutissait à donner un rôle accru aux syndicats politisés, qui seront présents au conseil d'administration, au conseil scientifique, au comité d'évaluation et qui seront même consultés dans les comités d'entreprise sur la politique de recherche des entreprises industrielles. Présenter un tel projet, c'est méconnaître la réalité de la recherche en milieu industriel. J'y vois aussi la suite logique de ce qui s'est passé cet automne au C. N. R. S., où vous avez remplacé un directeur qui avait le tort de ne pas être de gauche quand la science, comme le Gouvernement, devait être rose ; cette éviction a d'ailleurs provoqué huit démissions.

Je me réjouis que soient institués des programmes mobilisateurs, car ils permettront de faire avancer la solution de certains problèmes. Même si vous avez pris en compte certaines de nos observations, vous n'avez pas créé de nouveaux programmes, ce qui jette un doute sur la cohérence d'ensemble du projet et sur l'affirmation de l'exposé des motifs selon laquelle « la recherche scientifique et le développement technologique doivent aider le pays à sortir de la crise ». Des secteurs en crise auraient nécessité des programmes spécifiques.

De plus, j'avoue ne pas avoir très bien compris pourquoi le Parlement, qui doit approuver les sept premiers programmes mobilisateurs, n'aura pas à débattre sur d'autres dans l'avenir.

S'agissant du cadrage financier, je tiens à souligner le décalage, pour ne pas dire le gouffre entre les intentions et la réalité.

Tout au long des débats, j'ai exprimé notre souci de voir passer la recherche et l'innovation technologique au stade industriel. Vous fixez à 8 p. 100 en volume la progression globale du financement de la recherche par les entreprises. Mais il me paraît difficile de demander aux entreprises un tel effort quand on connaît l'état de leurs fonds propres après plusieurs années de crise. Je reste irréductiblement opposé à la progression différenciée à deux vitesses de l'effort de recherche — 10 p. 100 pour les entreprises publiques et 6 p. 100 pour les entreprises privées — qui se traduira, d'ici à 1985, par une progression de 46,3 p. 100 pour les premières et de 21,6 p. 100 pour les secondes.

Les entreprises publiques se détachent du peloton. Alors qu'on sait qu'un cycliste qui veut profiter de l'effet d'entraînement d'un concurrent doit rester collé dans sa roue, les entreprises privées, qui ne reçoivent pas d'aide, ne pourront pas suivre les entreprises nationales qui font partie du secteur protégé, et pourront toujours demander des moyens supplémentaires à l'Etat. Sur près de 40 000 entreprises, 1 300 environ font de la recherche, soit une entreprise sur trente. Il faut prévoir pour elles des incitations à développer leur effort, et, pour les autres, des incitations à se mettre à la recherche.

Or, interrogé en commission spéciale, M. Fabius, qui détient la clé de votre problème avec celle du budget, s'est déclaré réservé tant à l'égard des incitations fiscales que des subventions. Alors que reste-t-il ? Pas grand-chose. « Il faut créer un climat », a-t-il dit. Ce n'est pas avec un tel climat que les entreprises pourront développer la recherche.

Le cadrage financier repose sur les objectifs du Plan. Une croissance de 3 p. 100 par an est prévue et inscrite dans le texte — ce qui fait plaisir à un certain nombre de gens — mais elle ne sera certainement pas atteinte.

Un autre point m'inquiète : tous les éléments contraignants ont été retirés du texte et placés dans l'annexe. Certes, celle-ci sera votée avec l'ensemble du projet. Toutefois, elle contient tellement de choses, plus ou moins importantes, qu'il m'aurait semblé préférable, comme le Sénat l'avait fait et comme je l'avais proposé dans un sous-amendement, que l'engagement financier de l'Etat soit inscrit dans le texte de la loi. Cette proposition n'a pas été retenue, ce qui d'ailleurs permet de douter des capacités réelles du Gouvernement à atteindre l'objectif assigné, à savoir 2,5 p. 100 du produit intérieur brut, d'ici à 1985.

Il en est de même pour la recherche fondamentale. Le rapporteur, conscient de la nécessité de lui donner un essor supplémentaire dans la situation de « pourrissement » où elle se trouve selon ses propres termes, avait proposé d'inscrire dans la loi une progression de 13 p. 100. Le Gouvernement s'y est opposé et la majorité l'a suivi. De plus, M. Fabius a rappelé en commission spéciale les contraintes du budget et les engagements du Président de la République de limiter le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Les crédits civils de recherche ont augmenté de 30 p. 100 cette année, c'est-à-dire de 14 p. 100 en volume, et je vous en félicite. Mais deux phénomènes sont venus renforcer mes doutes. D'abord, la prééminence des autorisations de programme sur les crédits de paiement a mis des laboratoires dans une situation de trésorerie difficile. Ensuite, le Gouvernement, qui s'initie à la rigueur budgétaire, a gelé 25 p. 100 des autorisations de programme de sorte que l'objectif de 17,8 p. 100 de croissance du budget civil de recherche ne sera pas atteint en 1982 et qu'il faudra rattraper cela d'ici à 1985. Sur ce point, le Gouvernement n'a pas répondu à nos interrogations.

Il est vrai que le Gouvernement, ou plutôt la gauche, a horreur des chiffres. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*) L'un de ses représentants a même déclaré : « Et lorsque j'entends M. Galley évoquer des calculs budgétaires qui sont des calculs politiques, je crois qu'il se trompe sur la nature de la prise de conscience qui s'est opérée depuis quelques mois » ; il a reproché aussi au Sénat d'avoir eu une vision de notaire.

Il est vrai aussi que la gauche supplée son aversion pour les chiffres par une sorte d'ivresse triomphale, de volontarisme utopique.

**M. le président.** Monsieur Birraux, puisqu'il est question de chiffres, je vous fais observer que vous parlez depuis douze minutes alors que les explications de vote ne doivent pas excéder cinq minutes ; je vous invite donc à conclure.

**M. Claude Birraux.** Je conclus, monsieur le président, mais je pensais avoir droit à quinze minutes.

M. le ministre d'Etat nous a dit que l'esprit de la recherche, c'est de partir à l'aventure. Je crains, en fait, que ce soit l'esprit du Gouvernement lui-même. M. Mauroy déclarait, il y a un an, qu'il ne fallait pas s'arrêter aux chiffres et que la volonté suffisait, et vous-même, monsieur le ministre d'Etat, affirmiez que les politiques d'austérité de M. Barre et de certains autres dirigeants étrangers ne pourraient que nous enfoncer un peu plus dans la crise. Qu'en serait-il, dans ces conditions, de la politique qui sera proposée cet après-midi par le Gouvernement et à laquelle le président du groupe socialiste a déjà promis son soutien. Un commentateur faisait remarquer, ce matin, que l'austérité vue par M. Barre, c'était la force 2, et que l'austérité vue par le Gouvernement actuel, c'était la force 5.

A un corsaire anglais qui lui reprochait de se battre pour de l'argent, Surcouf répondit que chacun se battait pour ce qui lui manquait. La recherche manquait de moyens, vous avez eu raison de vouloir les lui donner. Mais faire naître de fausses espérances, tromper l'attente des chômeurs, c'est porter préjudice à la considération à laquelle ceux-ci ont droit.

Une priorité nationale ne doit pas être remise en cause quelle que soit la situation. Parce que les engagements du Gouvernement ne sont pas à la hauteur de ses bonnes intentions — de ces bonnes intentions dont l'enfer est pavé — nous avons le regret de ne pouvoir voter ce texte. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maisonnat.

**M. Louis Maisonnat.** Notre groupe et tous les communistes ont toujours défendu la recherche comme l'un des éléments essentiels pour sortir de la crise, développer la production, créer des emplois et satisfaire aux conditions du progrès social, économique et culturel.

Nous ne pouvons donc qu'approuver la volonté politique du Gouvernement de se donner des objectifs et de programmer les moyens financiers et humains pour les atteindre.

Cette démarche fondant un réel développement technologique est la meilleure réponse aux problèmes que nous posent la mobilisation de nos ressources, la reconquête du marché intérieur, l'importance de notre déficit commercial, et la réalisation du plein emploi.

Nous n'avons pas cependant une vision étroite, utilitariste de la recherche. C'est pourquoi nous voulons insister sur la place de la recherche liée aux objectifs économiques et sociaux. Les sciences sociales et celles liées à l'environnement de l'homme ont toutes leur place dans les préoccupations de la recherche, ce qui nous a conduits à proposer quelques modifications au rapport annexé et nous nous félicitons que certaines d'entre elles aient été retenues par l'Assemblée.

Sous les réserves que nous avons déjà formulées, nous considérons que la loi et son annexe constituent globalement une avancée appréciable. Nous y retrouvons beaucoup de nos idées et des propositions que nous avons nous-mêmes formulées. Il en est ainsi, en particulier, pour les finalités et les moyens de la recherche et pour le rôle que joue la technologie dans la satisfaction des besoins sociaux et nationaux.

En votant ce projet de loi, nous allons nous inscrire dans la tradition des forces démocratiques. En effet, c'est durant les périodes d'essor démocratique que notre pays s'est doté d'une grande politique scientifique. La Révolution française, le Front populaire, la Libération ont été des étapes significatives conjuguant science et progrès social et humain, donnant ainsi à notre pays sa place parmi les grandes nations scientifiques.

En votant ce projet, nous poursuivrons l'une des meilleures traditions de la gauche dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Si le texte initial du rapport annexé était profondément déséquilibré — des détails superflus y voisinaient avec des têtes de chapitre sur des sujets fondamentaux de notre vie nationale qui n'étaient même pas explicités — je reconnais volontiers, monsieur le ministre d'Etat, que vous avez accompli de louables efforts pour combler certaines lacunes que nous vous avions signalées.

Je citerai, notamment, les questions de la recherche à l'Université et des recherches finalisées dans certains grands domaines. Je noterai toutefois que vous avez écarté de manière un peu cavalière certaines de nos propositions relatives, par exemple, au rôle de la recherche dans les secteurs en crise.

Si votre attitude fut particulièrement positive à certains égards, de graves divergences de fond nous opposent.

D'abord, il ne suffit pas de présenter chaque année au Parlement un rapport sur les activités de recherche et de développement technologique. Il faut le soumettre à son approbation explicite, s'agissant d'orientations qui conditionnent l'avenir de la France. Un large débat doit avoir lieu sur les priorités et les grands équilibres financiers. L'exemple des surrégénérateurs, que vous aviez évacués de l'ensemble du texte, sans doute en raison des pressions subies par le groupe socialiste, mais que vous avez réintroduits à notre demande, montre l'utilité d'un tel débat.

Par ailleurs, vous voulez fonctionnariser la recherche et intégrer les chercheurs à la fonction publique, conformément au souhait exprimé lors des assises. Soit. Nous sommes favo-

rables à la présence au sein des conseils d'administration des grands organismes de représentants élus des personnels, mais nous estimons qu'il faut, en toute chose, mesure garder.

Nous ne serons jamais favorables au système autogestionnaire, but avoué ou masqué de la majorité de cette assemblée.

Au fil des articles, nous avons vu apparaître, comme dans les lois Auroux, votre désir de confier un pouvoir excessif aux syndicaux qui vous soutiennent — je devrais dire : qui vous soutenaient, car, depuis quelques jours, l'état de grâce entre vous et eux semble sérieusement compromis.

**M. Guy Bêche.** Cela ne veut pas dire qu'ils vont vous soutenir !

**M. Robert Galley.** Cette évolution qui tend à soumettre les orientations, les procédures d'avancement, voire les recrutements à l'autorité syndicale est complètement étrangère à notre conception du fonctionnement des grands organismes, centres ou laboratoires scientifiques, et nous ne pouvons l'approuver.

Autre motif de désaccord : la nationalisation rampante à laquelle vous voulez procéder avec ce texte.

Cette nationalisation rampante se traduit d'abord par la disparité, soulignée par M. Birraux, des taux de progression entre recherche publique et recherche privée. Nous savons bien — il n'est pas nécessaire d'être mathématicien pour cela — qu'une faible divergence des taux de croissance, peut, à terme, engendrer de profonds déséquilibres. Cette disparité constituera finalement une sorte de condamnation de la recherche privée, et par conséquent de l'entreprise privée.

Vous avez indiqué que vous pourriez remédier à ces disparités par des incitations fiscales. Mais alors, pourquoi celles-ci ne sont-elles pas prévues dans le texte ? Pourquoi ne sont-elles pas clairement exposées ? Peut-être parce que, avec des incitations fiscales insuffisantes, vous avez l'intention d'accroître encore les disparités et de réserver les crédits de la recherche publique aux entreprises nationales, et plus généralement au secteur public, pour diminuer en fait les concours aux entreprises privées.

La deuxième manifestation de cette nationalisation réside dans le fait qu'on exige que l'Etat détienne la majorité dans les groupements d'intérêt public. Cela est scandaleux, et j'ai voulu le marquer hier soir en demandant un scrutin public.

Non, monsieur le ministre d'Etat, nous ne pouvons pas souscrire à l'idée que l'intérêt national repose tout entier entre les mains des pouvoirs publics. La loi est faite pour tous les Français, surtout lorsqu'elle commande l'avenir. Nous ne pouvons donc approuver dans votre texte les dispositions relatives à la création des groupements d'intérêt public.

Initialement, nous ne partagions pas toutes les réticences des sénateurs. Il nous semblait que la querelle entre programme et programmation était un peu artificielle. Personnellement, je pensais, monsieur le ministre d'Etat, que vous auriez à cœur de prendre des engagements clairs pour vous enfermer vous-même dans des règles contraignantes.

Nous avons écouté M. Fabius en commission et tout à l'heure M. Joxe qui nous parlait des réelles difficultés conjoncturelles. Mais ne vous y trompez pas, monsieur le ministre d'Etat : ces difficultés conjoncturelles ne feront qu'empirer, parce que la France est malade de votre socialo-communisme. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Guy Bêche.** Que ne va-t-il pas chercher !

**M. Robert Galley.** Et pour la guérir, il faudrait renoncer à vos théories !

**M. Guy Bêche.** Qu'est-ce qu'il ne vous faut pas faire pour trouver des arguments qui vous permettront de voter contre le texte !

**M. Robert Galley.** Vous allez éprouver de grandes difficultés, monsieur le ministre, et c'est probablement la raison pour laquelle vous avez été si modéré dans vos engagements. Votre prudence rejoint celle de M. Fabius.

Certes, vous voudriez promouvoir la recherche en France. Mais, en fait, vous êtes sceptique quant à la réussite de la politique économique du Gouvernement et, par voie de conséquence, vous doutez de vos propres possibilités. Et, au fil des articles, votre scepticisme a gagné le groupe du rassemblement pour la République.

Ainsi, monsieur le ministre d'Etat, vous avez prudemment refusé — c'était pourtant une disposition bien modeste — d'inscrire dans la loi, comme la commission vous y invitait, le taux de progression de 13 p. 100 par an qui est censé être garanti pour les crédits consacrés à la recherche fondamentale.

« La recherche scientifique et le développement technologique sont des priorités nationales », écrivez-vous à l'article 1<sup>er</sup>. Nous regrettons que cette maxime ne se reflète pas dans les engagements financiers. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce projet. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Je veux d'abord remercier l'Assemblée nationale pour l'excellent travail qu'elle a accompli en commission et en séance, notamment les groupes socialiste et communiste. Mes remerciements vont, bien sûr, plus particulièrement à M. Basinet, rapporteur de la commission spéciale, grâce à qui la cohérence du texte a été rétablie et la continuité d'une volonté réaffirmée.

Bref, l'élan donné le 10 mai 1981 et qui s'est épanoui dans le domaine de la recherche à l'occasion des assises régionales et du colloque national n'est pas retombé. Après les débats que nous avons eus au Sénat, l'Assemblée nationale a relevé le drapeau de la recherche scientifique.

Il faut dire les choses clairement. Où en était la recherche française après douze années d'impérite, d'abandon, de laisser-aller ? Peut-on parler comme vous venez de le faire, monsieur Galley, alors que, depuis douze ans, on a vu s'étioler les crédits et augmenter l'âge moyen de nos laboratoires ? N'était-il pas temps de redonner du souffle et un élan à un secteur dont dépend l'avenir du pays ?

Je vous ai écouté attentivement, monsieur Galley. Vous avez dit beaucoup de choses qui avaient déjà été dites. Vous êtes passé maître dans l'art des rôles de composition, et l'explication de vote est un exercice de style. Je me suis cependant demandé si, au fond de vous-même, vous croyiez à toutes vos assertions.

Je passe sur certaines inexactitudes, comme celle qui concerne les surrégénérateurs, dont nous voulons effectivement renforcer les crédits pour ce qui concerne la recherche-développement, en remettant à dix-huit mois ou deux ans la décision concernant l'industrialisation. Il ne faut pas essayer de faire dire au Gouvernement le contraire de ce qu'il a déclaré.

Je ne puis pas davantage suivre M. Birraux lorsqu'il évoque tel ministre qui aurait la clef du budget. Le budget, c'est l'affaire du Gouvernement tout entier.

M. Galley parle de fonctionnarisation de la recherche. Ça fait bien dans les colonnes du *Figaro*. Mais je l'ai entendu soutenir des amendements demandant un strict parallélisme dans le profil des carrières entre contractuels et personnels qui seraient régis par des statuts dérogatoires à l'ordonnance de 1959.

Je m'étonne donc de cette contradiction entre son explication de vote et son attitude au moment de l'examen des amendements.

En fait, mais cela ne surprendra personne, l'opposition se situe dans le droit-fil des positions adoptées par le Sénat.

On m'a posé en commission la question : « Mais que vous est-il arrivé avec les sénateurs ? » Mais que m'est-il arrivé avec M. Galley et avec les députés de l'opposition ? La même chose ! En effet, on tombe toujours du côté où l'on penche. Les forces du passé pèsent encore de tout leur poids pour freiner l'élan qui doit être celui de la France.

M. Joxe a souligné les difficultés qui subsistent et qui sont pour une large part le produit du très lourd héritage que nous ont légué les précédents gouvernements : démobilisation, laisser-aller, inertie. Il faudra effectivement un grand effort pour remonter le courant.

Mais cet effort, le Gouvernement est résolu à le faire, ainsi qu'il l'a montré en déposant ce projet de loi que l'Assemblée nationale va adopter. La direction de l'effort est clairement marquée. Nous ne nous fixons que des objectifs accessibles, mais notre volonté sera sans faille.

Je veux remercier encore une fois tous ceux qui ont contribué à améliorer le texte, car les débats ont été très fructueux. Comme le rappelait M. Maisonnal, en votant ce texte l'Assemblée nationale, ou du moins sa majorité de gauche, inscrira son action dans la tradition du Front populaire et des gouvernements de la Libération. C'est un effort qui vient de loin et qui ira loin. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi. Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.  
(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...  
Le scrutin est clos.

Voilà le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	481
Nombre de suffrages exprimés .....	480
Majorité absolue .....	241
Pour l'adoption .....	333
Contre .....	147

L'Assemblée nationale a adopté.

(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

— 2 —

## ORIENTATION ET PROGRAMMATION POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 23 juin 1982.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de la recherche et du développement technologique.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission spéciale.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 23 juin, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.  
Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 3 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Déclaration du Gouvernement sur son programme économique, débat et vote sur ce programme, en application de l'article 49, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Constitution.

Discussion et vote sur la motion de censure déposée par MM. Claude Labbé, Jacques Chirac, Jacques Toubon, Jean Falala, Bernard Pons, Pierre-Charles Krieg, Jacques Marette, Pierre-Bernard Cousté, Jean-Paul Charié, Maurice Cornette, Gabriel Kaspereit, Jean Foyer, René La Combe, Pierre Messmer, Maurice Couve de Murville, Michel Debré, Serge Charles, Michel Péricard, Régis Perbet, Hyacinthe Santoni, Georges Tranchant, Jacques Godfrain, Lucien Richard, Gérard Chasseguet, Christian Bergelin, Roland Vuillaume, François Fillon, Jean Narquin, Jean-Louis Goasduff, Henri de Gastines, Camille Petit, Claude-Gérard Marcus, Michel Noir, Roger Corrèze, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Bruno Bourg-Broc, Jacques Baumel, Emmanuel Aubert, Mmes Florence d'Harcourt, Hélène Missoffe, MM. Etienne Pinte, Jean Tiberi, Didier Julia, Alain Peyrefitte, Robert Galley, Georges Gorse, Roland Nungesser, Robert Wagner, Germain Sprauer, Pierre Weisenhorn, Michel Barnier, Olivier Guichard, Jean-Claude Gaudin, Jean Brocard, Jacques Barrot, Jacques Dominati, François Léotard, Georges Mesmin, Pierre Micaux, Pascal Clément, François d'Aubert, Edmond Alphandery, Alain Madelin, François d'Harcourt, Joseph-Henri Maujôian du Gasset, Jean Bégault, Pierre Méhaignerie, Michel d'Ornano, Jean-Marie Daillet, Marcel Esdras, Jean Briane, Roger Lestas, Jean-Pierre Soisson, Christian Bonnet, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Paul Fuchs, Marcel Bigéard, Emile Koehl, Paul Pernin, Gilbert Gantier, Philippe Mestre, Francis Geng, Yves Sautier, Claude Birraux, Jacques Fouchier, Charles Millon, Loïc Bouvard, Maurice Ligot, Albert Brochard, Germain Gengenwin, Francisque Perrut, Jean-Marie Caro, André Rossinot, Raymond Barre (en application de l'article 49, alinéa 2 de la Constitution).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

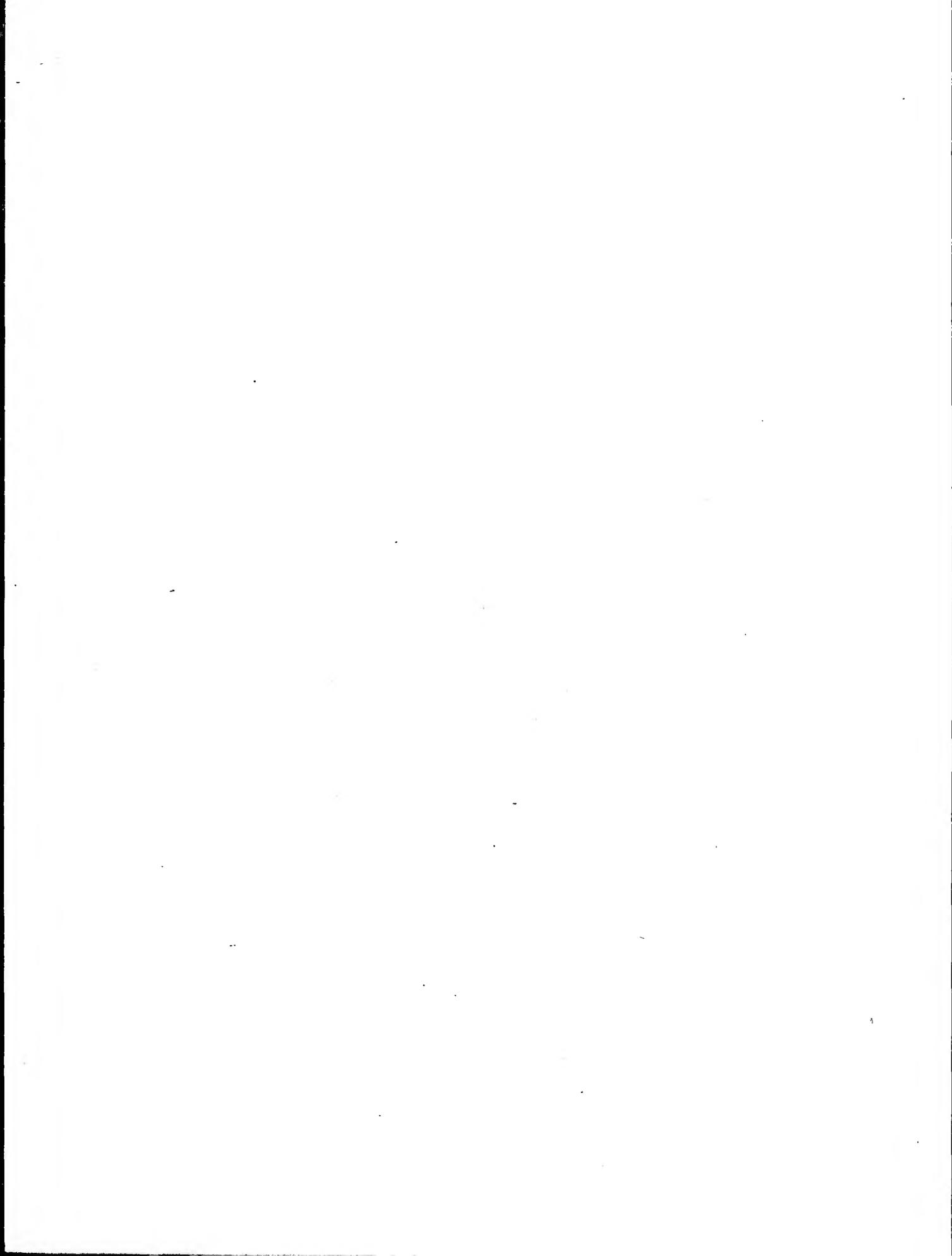
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.



# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

## 1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 23 Juin 1982.

### SCRUTIN (N° 329)

Sur l'ensemble du projet de loi d'orientation de la recherche et du développement technologique, adopté par le Sénat.

Nombre des votants.....	481
Nombre des suffrages exprimés.....	480
Majorité absolue.....	241

Pour l'adoption.....	333
Contre.....	147

L'Assemblée nationale a adopté.

### Ont voté pour :

MM.  
Adevah-Pœuf.  
Alaize.  
Alfonsi.  
Anciant.  
Ansart.  
Asensi.  
Aumont.  
Badet.  
Balligand.  
Balty.  
Balmigère.  
Bapt (Gérard).  
Barthe.  
Bartolone.  
Bassinat.  
Bateux.  
Battist.  
Baylet.  
Bayou.  
Beaufils.  
Beaufort.  
Bêche.  
Becq.  
Beix (Roland).  
Bellon (André).  
Belorgey.  
Beltrame.  
Benedetti.  
Benetière.  
Benoist.  
Beregovoy (Michel).  
Bernard (Jean).  
Bernard (Pierre).  
Bernard (Roland).  
Berson (Michel).  
Bertile.  
Besson (Louis).  
Billardon.  
Billon (Alain).  
Bladt (Paul).  
Bockel (Jean-Marie).  
Bocquet (Alain).  
Bols.  
Bonnemaison.  
Bonnet (Alain).  
Bonrepaux.  
Borel.  
Boucheron  
(Charente).  
Bouchernn  
(Ile-et-Vilaine).  
Bourget.

Bourguignon.  
Braine.  
Briand.  
Brochard (Albert).  
Brune (Alain).  
Brunet (André).  
Brunhes (Jacques).  
Bustin.  
Cabé.  
Mme Cacheux.  
Cambolive.  
Carraz.  
Cartelet.  
Cartraud.  
Cassaing.  
Castor.  
Cathala.  
Caumont (de).  
Césaire.  
Mme Chaigneau.  
Chanfrault.  
Chapuis.  
Charpentier.  
Charzat.  
Chaubard.  
Chauveau.  
Chénard.  
Chevallier.  
Choizat (Paul).  
Chouat (Didier).  
Coffineau.  
Colin (Georges).  
Collomb (Gérard).  
Colonna.  
Combastell.  
Mme Commergnat.  
Couillet.  
Couqueberg.  
Dariusot.  
Dassonville.  
Defontaine.  
Dehoux.  
Delanoë.  
Delehedde.  
Dellisle.  
Denvers.  
Derosiers.  
Deschaux-Beaume.  
Desgranges.  
Desseln.  
Destrade.  
Dhaille.  
Dollo.

Douyère.  
Drouin.  
Dubedout.  
Ducoloné.  
Dumas (Roland).  
Dumont (Jean-Louis).  
Dupilet.  
Duprat.  
Mme Dupuy.  
Duraffour.  
Durbec.  
Durioux (Jean-Paul).  
Duroméa.  
Duroure.  
Durupt.  
Dutard.  
Escutla.  
Estier.  
Evin.  
Faugaret.  
Faure (Maurice).  
Mme Flévet.  
Fleury.  
Floch (Jacques).  
Florian.  
Forgues.  
Forni.  
Fouchier.  
Fourre.  
Mme Frachon.  
Mme Fraysse-Cazalis.  
Frèche.  
Frelaut.  
Gabarrou.  
Gaillard.  
Gallet (Jean).  
Gallo (Max).  
Garcin.  
Garmendia.  
Garrouste.  
Mme Gaspard.  
Gatel.  
Germon.  
Giovannelli.  
Mme Gœuriot.  
Gourmelon.  
Goux (Christian).  
Gouze (Hubert).  
Gouzes (Gérard).  
Grézaré.  
Guidoni.  
Guyard.  
Haesebroeck.

Hage.  
Mme Hallmi.  
Hauteœur.  
Haye (Kléber).  
Hermier.  
Mme Horvath.  
Hory.  
Houteer.  
Iluguet.  
Huyghues des Etages.  
Ibanès.  
Istace.  
Mme Jacq (Marie).  
Mme Jacquaint.  
Jagoret.  
Jalton.  
Jans.  
Jarusz.  
Join.  
Joseph.  
Jospin.  
Josselin.  
Jourdan.  
Journet.  
Joxe.  
Julien.  
Kuchelda.  
Labazée.  
Laborde.  
Lacombe (Jean).  
Lagorce (Pierre).  
Laignel.  
Lajoindre.  
Lambert.  
Lareng (Louis).  
Lassale.  
Laurent (André).  
Laurissergues.  
Lavédrine.  
Le Balli.  
Le Bris.  
Le Coadic.  
Fleury.  
Mme Lecuir.  
Le Drian.  
Le Foll.  
Lefranc.  
Le Gars.  
Legrand (Joseph).  
Lejeune (André).  
Le Meur.  
Lengagne.  
Leonetti.  
Ligot.  
Loncle.  
Lotte.  
Luisi.  
Madrelle (Bernard).  
Mahéas.  
Maisonnat.

MM.  
Alphandery.  
Ansquer.  
Aubert (Emmanuel).  
Aubert (François d').  
Audinot.  
Barnier.  
Barre.  
Barrot.  
Bas (Pierre).

Maïandain.  
Maigras.  
Marchais.  
Marchand.  
Mas (Roger).  
Masse (Marius).  
Massion (Marc).  
Massot.  
Mazoin.  
Mellick.  
Menga.  
Mercieca.  
Metais.  
Metzinger.  
Michel (Claude).  
Michel (Henri).  
Michel (Jean-Pierre).  
Mitterrand (Gilbert).  
Mocœur.  
Montdargent.  
Mme Mora  
(Christiane).  
Moreau (Paul).  
Mortelette.  
Moulinet.  
Moutoussamy.  
Natiez.  
Mme Neiertz.  
Mme Nevoux.  
Nilès.  
Notebart.  
Odru.  
Oehler.  
Olméta.  
Ortet.  
Mme Osselin.  
Mme Patrat.  
Patriat (François).  
Pen (Albert).  
Pénicaut.  
Pernin.  
Perrier.  
Pesce.  
Peuziat.  
Philibert.  
Pidjot.  
Pierret.  
Pignion.  
Pinard.  
Pistre.  
Planchou.  
Poignant.  
Poperey.  
Porelli.  
Portheault.  
Pourchon.  
Prat.  
Prouvost (Pierre).  
Proveux (Jean).

### Ont voté contre :

Baudouin.  
Baumel.  
Bayard.  
Bégault.  
Benouville (de).  
Bergelin.  
Elgeard.  
Birraux.  
Bizet.  
Blanc (Jacques).

Mme Provost (Ellane).  
Queyranne.  
Quilès.  
Ravassard.  
Raymond.  
Renard.  
Renault.  
Richard (Alain).  
Rieuhon.  
Rigal.  
Rimbault.  
Robin.  
Rodet.  
Roger (Emile).  
Roger-Machart.  
Rouquet (René).  
Rouquette (Roger).  
Rousseau.  
Royer.  
Sainte-Marie.  
Sanmarco.  
Santa Cruz.  
Santrot.  
Saphn.  
Sarre (Georges).  
Schiffler.  
Schreiner.  
Sénès.  
Mme Sicard.  
Souchon (René).  
Mme Soum.  
Soury.  
Mme Sublet.  
Suchod (Michel).  
Sueur.  
Tabanou.  
Taddei.  
Tavernier.  
Testu.  
Théaudin.  
Tinseau.  
Tondon.  
Tourné.  
Mme Tnutain.  
Vacant.  
Vadepied (Guy).  
Valroff.  
Vennin.  
Verdon.  
Vial-Massat.  
Vidal (Joseph).  
Villette.  
Vivien (Alain).  
Vouillot.  
Wacheux.  
Wilquin.  
Worms.  
Zarka.  
Zuccarelli.

Bonnet (Christian).  
Bourg-Broc.  
Bouvard.  
Branger.  
Brial (Benjamin).  
Briane (Jean).  
Brocard (Jean).  
Caro.  
Cavallé.  
Chaban-Delmas.

Charlé.	Guichard.	Miossec.
Charles.	Haby (Charles).	Mme Missoffe.
Chirac.	Haby (René).	Mme Moreau
Clément.	Hamel.	(Louise).
Cointat.	Hamelin.	Narquin.
Cornette.	Mme Harcourt	Noir.
Corréze.	(Florence d').	Nungesser.
Couve de Murville.	Harcourt	Ornano (Michel d').
Daillet.	(François d').	Perbel.
Dassault.	Mme Hauteclouque	Péricard.
Delatre.	(de).	Perrut.
Delfosse.	Hunault.	Petit (Camille).
Deniau.	Inchauspé.	Peyrefille.
Deprez.	Julia (Didier).	Pinte.
Desanlis.	Kaspereil.	Pons.
Dominati.	Koehl.	Préaumont (de).
Dousset.	Kriegel.	Proriol.
Durand (Adrien).	Labbé.	Raynal.
Durr.	La Combe (René).	Richard (Luclen).
Esdras.	Lafleur.	Rigaud.
Falala.	Lancien.	Rocca Serra (de).
Fèvre.	Lauriol.	Rossiot.
Fillon (François).	Léotard.	Sablé.
Fontaine.	Lestas.	Santonl.
Fossé (Roger).	Lipkowski (de).	Sautier.
Foyer.	Madelin (Alain).	Séguin.
Frédéric-Dupost.	Marcellin.	Seitlinger.
Fuchs.	Marcus.	Soisson.
Galley (Robert).	Mariette.	Sprauer.
Ganfier (Gilbert).	Masson (Jean-Louis).	Stasl.
Gastines (de).	Mathieu (Gilbert).	Stirn.
Gaudin.	Mauger.	Tiberl.
Geng (Francis).	Maujouan du Gasset.	Toubon.
Gengenwin.	Mayoud.	Tranchant.
Gissingier.	Médecin.	Vivien (Robert-André).
Goasduff.	Méhaignerie.	Vuillaume.
Godefroy (Pierre).	Mesmin.	Wagner.
Godfrain (Jacques).	Messmer.	Welsenhorn.
Gorse.	Mestre.	Wolff (Claude).
Goulet.	Micaux.	Zeller.
Grussenmeyer.	Millon (Charles).	

**S'est abstenu volontairement :**

M. Sergheraert.

**N'ont pas pris part au vote :**

**MM.**  
Chasseguat.  
Cousté.

Debré.  
Gascher.

Juventin.  
Valleix.

**Excusé ou absent par congé :**

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Sauvaigo.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Malvy, qui présidait la séance.

**ANALYSE DU SCRUTIN****Groupe socialiste (284) :**

Pour : 282 ;

Non-votants : 2 : MM. Malvy (président de séance), Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

**Groupe R. P. R. (89) :**

Contre : 83 ;

Non-votants : 5 : MM. Chasseguet, Cousté, Debré, Gascher, Valleix ;

Excusé : 1 : M. Sauvaigo.

**Groupe U. D. F. (63) :**

Pour : 4 : MM. Brochard (Albert), Fouchier, Ligot, Pernin ;

Contre : 59.

**Groupe communiste (44) :**

Pour : 44.

**Non-inscrits (10) :**

Pour : 3 : MM. Bourget, Hory, Royer ;

Contre : 5 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Hunault, Zeller ;

Abstention volontaire : 1 : M. Sergheraert ;

Non-votants : 1 : M. Juventin.

**Mises au point au sujet du présent scrutin.**

M. Valleix, porté comme « n'ayant pas pris part au vote » et MM. Albert Brochard, Fouchier, Ligot et Pernin, portés comme « ayant voté pour », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

MM. Branger, François d'Harcourt et Zeller, portés comme « ayant voté contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».